



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 035

Le mardi 20 avril 2021

Président : L'honorable Wayne Easter



Comité permanent des finances

Le mardi 20 avril 2021

• (1600)

[Traduction]

Le président (L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 35^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Conformément à sa motion adoptée le vendredi 5 février dernier, le Comité se réunit pour étudier tous les aspects des dépenses, des programmes et de la politique monétaire liés à la pandémie de la COVID-19.

La séance d'aujourd'hui se déroulera suivant une formule hybride, conformément à l'ordre adopté par la Chambre le 25 janvier. Ainsi, les membres participent en personne dans la salle ou à distance au moyen de l'application Zoom.

Les délibérations sont diffusées sur le site Web de la Chambre des communes. Il faut savoir que la webdiffusion ne fait voir que la personne qui parle, plutôt que l'ensemble du Comité.

Je demande aux participants de s'abstenir de prendre des instantanés d'écran. C'est d'ailleurs contraire aux règles parlementaires.

Avant de passer aux témoins... Chers collègues, j'avais espéré pouvoir nous réunir jeudi pour discuter des affaires du Comité et aussi entendre les témoins, mais nous allons être interrompus par des appels au vote, si bien que le temps à prévoir pour ces réunions sera passablement restreint. Je propose donc que le comité de direction se réunisse lundi soir. Je crois que cette plage horaire est encore disponible.

Je vous rappelle que le 27, nous accueillerons le gouverneur de la Banque du Canada pendant une heure et le directeur parlementaire du budget, pendant une heure également. En temps normal, nous les recevons chacun pendant une heure et demie, mais en raison des contraintes de temps imposées par Zoom, nous ne disposerons pas de nos trois heures habituelles. Nous devons donc nous en tenir à deux heures.

Voilà quelle est la situation. Y a-t-il des objections à ce sujet?

D'accord, nous allons passer aux témoignages.

Mesdames et messieurs les témoins, je vous prie de limiter vos exposés à environ cinq minutes.

Nous allons commencer avec Nicole Brayannis, vice-présidente nationale, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

Bienvenue, madame Brayannis. Vous avez la parole.

• (1605)

Mme Nicole Brayannis (vice-présidente nationale, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants): Merci, monsieur le président.

Je remercie le Comité d'avoir invité la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants à s'exprimer sur cette question.

Je tiens d'abord à souligner le privilège qui m'est accordé de m'adresser à vous aujourd'hui et je vous demande de vous joindre à moi pour rendre hommage aux gardiens originels — les Anishinaabes, Haudenosaunees et Mississaugas de Credit — du territoire où j'habite, à Pickering, en Ontario.

Pour vous donner quelques renseignements contextuels, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants est la plus ancienne et la plus grande organisation étudiante au Canada. Nous représentons plus de 530 000 étudiants de partout au pays et comptons parmi nos membres des étudiants canadiens et étrangers, à plein temps et à temps partiel, aux niveaux collégial et universitaire de premier cycle et des cycles supérieurs.

Je tiens à souligner à quel point je suis fière des leaders étudiants qui, depuis plus d'un an, militent sans relâche pour obtenir un meilleur soutien. Que ce soit au moyen de pétitions au Parlement signées par près de 10 000 Canadiens ou de la semaine de lobbying fédéral de la « Relance juste pour les étudiantes et étudiants », nous n'avons cessé de demander à nos représentants élus un soutien financier adéquat.

La pandémie s'est avérée être une lutte dans tous les secteurs. À mesure que les cours transitaient vers l'enseignement en ligne et que le travail devenait encore plus précaire, nous avons sans cesse vu des étudiants aux prises avec des difficultés nouvelles et accrues à accéder aux études postsecondaires.

Bien que nous soyons reconnaissants de l'investissement, annoncé en avril dernier, de plus de 9 milliards de dollars destiné aux étudiants, nous voulons combler le manque à gagner continu des étudiants et du secteur des études postsecondaires dans son ensemble. Jusqu'à présent, comme cela a été rapporté hier dans le budget de 2021, plus de 2 milliards de dollars de cet investissement n'ont pas encore été dépensés.

Les étudiants ont plutôt eu droit à l'échec de 912 millions de dollars qu'a été la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, à des critères d'exclusion les rendant inadmissibles aux secours financiers centralisés et à un moratoire de six mois sur les prêts étudiants fédéraux qui a pris fin en octobre 2020. En fait, les étudiants, qui ont dû se battre pendant des semaines pour obtenir la Prestation canadienne d'urgence, ont fini par obtenir un montant moindre et pour moins de la moitié de la durée de la pandémie.

C'est pourquoi nous recommandons en premier lieu de donner suite aux engagements pris envers les étudiants et les diplômés en consacrant les fonds inutilisés à l'extension des programmes d'aide financière actuels et futurs à tous les étudiants et récents diplômés canadiens et étrangers. De plus, les étudiants ont besoin qu'un investissement soit fait pour assurer des services de soutien en santé mentale accessibles et dotés de ressources financières et humaines suffisantes en vue de faire face à la menace bien réelle d'une crise de santé mentale chez les jeunes.

Alors que le taux de chômage chez les jeunes oscille autour de 20 %, après le record de 29 % atteint en mai 2020, les étudiants ont besoin que leurs représentants élus s'engagent à poser les fondements d'un avenir stable. Bien que le programme Emplois d'été Canada offre des possibilités d'emploi aux jeunes, il exclut les étudiants étrangers et les personnes de plus de 30 ans.

Au milieu de situations familiales et personnelles en constante évolution, il faut que toute personne vivant au pays puisse bénéficier facilement d'un service de répit, sans l'exigence et l'obstacle supplémentaire de la productivité qui sont imposées seulement aux jeunes en cette période difficile.

Le budget de 2021 promet également de doubler le Programme canadien de bourses aux étudiants pour une période supplémentaire de deux ans, ce qui aidera de nombreux étudiants à poursuivre leurs études dans la prochaine année scolaire. Parallèlement à cela, il faudrait que l'accent soit mis sur des mesures d'aide à plus long terme pour les étudiants à faible revenu et sur des investissements durables dans l'enseignement postsecondaire.

Depuis la fin des années 1970, notre système d'enseignement postsecondaire est de plus en plus sous-financé et il se trouve maintenant dans une situation de grande précarité, comme nous l'avons vu récemment avec l'effondrement de l'Université Laurentienne en Ontario. Par conséquent, notre deuxième recommandation est de pratiquer un financement ciblé au moyen des subventions fédérales, avec l'objectif d'en arriver à un régime universel de soutien qui correspondrait à 50 % des frais de scolarité dans chaque province et territoire.

Le Canada est l'un des seuls pays du G7 à ne pas avoir de loi fédérale sur l'enseignement postsecondaire. Pour demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale et continuer d'attirer et de conserver les compétences au Canada, le gouvernement, s'il veut favoriser le progrès sur une grande échelle, se doit d'investir dans le secteur de l'éducation.

Pour nous assurer de dépenser l'argent à bon escient, nous devons adopter une approche holistique afin de bien comprendre les répercussions de la pandémie. Dans le cadre de ce processus, le directeur parlementaire du budget a été chargé, pour le compte de la Fédération, de produire des estimations et des modèles de coûts portant sur un tel programme de financement de contrepartie à court et à long terme, sur les stratégies fédérales d'élimination de la dette des étudiants et sur le montant du financement des programmes annuels devant permettre les ajustements nécessaires en fonction de l'inflation, de l'augmentation des inscriptions et des dépenses institutionnelles.

Le budget d'hier prévoit également l'exonération des intérêts courus sur les prêts étudiants pour les deux prochaines années et l'augmentation du seuil d'exigibilité du remboursement à 40 000 \$ de revenu annuel dans le cas des emprunteurs vivant seuls.

C'est un pas dans la bonne direction. Cependant, notre troisième recommandation est de donner suite à la demande des étudiants de rétablir les moratoires au moins jusqu'en décembre 2021, de mettre en œuvre un programme provisoire d'exonération des prêts d'urgence et d'éliminer définitivement les intérêts sur les prêts étudiants.

L'endettement crée des difficultés économiques et fait que les étudiants tardent à se lancer dans de gros achats et à faire des choix de vie. Il inverse en fait la mobilité positive et ascendante associée à l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires. Plus que jamais, le secteur de l'enseignement postsecondaire est appelé à jouer un rôle crucial dans le progrès de notre pays. Le recyclage professionnel sera essentiel pour poursuivre le virage technologique et virtuel amorcé cette dernière année et il nous préparera à l'impératif parallèle d'une économie plus verte.

• (1610)

Dans le cadre d'une reprise sociale et économique équitable à la suite de la COVID-19, il sera essentiel, pour le redressement du Canada, de prioriser les dossiers qui concernent les étudiants et les études postsecondaires.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants est heureuse de participer à cette consultation portant sur ces besoins. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Merci de votre attention.

Le président: Merci beaucoup, madame Brayannis.

Nous allons maintenant entendre Hassan Yussuff et Chris Roberts, du Congrès du travail du Canada, que le Comité connaît bien.

Allez-y.

M. Hassan Yussuff (président, Congrès du travail du Canada): Bonjour à tous. Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que les membres du Comité, de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui.

Comme vous le savez sans doute, le Congrès du travail du Canada est la plus grande organisation syndicale au pays. Il regroupe une cinquantaine de syndicats nationaux et internationaux au Canada, ainsi qu'une douzaine de fédérations du travail provinciales et territoriales et une centaine de conseils du travail d'un bout à l'autre du pays.

Le CTC intervient dans les dossiers nationaux qui touchent les intérêts de quelque trois millions de travailleurs, hommes et femmes, d'un océan à l'autre.

La pandémie du coronavirus et la fermeture de l'économie continuent de bouleverser la vie de centaines de milliers de travailleurs. Je crois que le budget d'hier apporte un soulagement important aux travailleurs durement touchés par la pandémie. Il le fait de plusieurs façons.

En premier lieu, la prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada continuera de soutenir l'emploi jusqu'à l'automne de 2021. En deuxième lieu, le Programme d'embauche pour la relance du Canada favorisera la création d'emplois et aidera les travailleurs sous-employés à obtenir du temps de travail supplémentaire pendant la deuxième moitié de l'année.

Nous espérons que le programme d'embauche sera amélioré davantage afin de mieux cibler les travailleurs, tels que les travailleurs déplacés, les travailleurs handicapés et les chômeurs de longue durée, qui, en période de reprise de l'emploi, sont souvent laissés à eux-mêmes. Afin d'accroître leur taux de participation, des mesures supplémentaires d'incitation à la formation professionnelle devraient accompagner la subvention à l'embauche.

En troisième lieu, la prolongation des prestations pour la relance et de la mesure provisoire d'assurance-emploi tiennent compte de la réalité de la troisième vague de la pandémie de la COVID-19 au Canada. La prestation d'urgence de soutien du revenu demeurera essentielle aux travailleurs durant la crise de santé publique actuelle.

Dès le départ, il était évident que le régime d'assurance-emploi ne pouvait pas répondre à la montée en flèche exceptionnelle du chômage. Il a tout simplement été submergé par l'ampleur sans précédent des pertes d'emplois. La mise en place d'un système simplifié de prestations de chômage, reposant sur un processus automatisé de traitement des demandes, s'imposait. Le gouvernement et les fonctionnaires fédéraux ont rapidement conçu et mis en œuvre la Prestation canadienne d'urgence, ou PCU, en réponse à la vague de mises à pied.

Le régime d'assurance-emploi n'a pas été à la hauteur, mais ce n'est pas seulement à cause d'une technologie désuète et d'un système administratif rigide, mais aussi parce qu'il s'était gravement dégradé au fil des décennies. Les restrictions à l'admissibilité excluaient les travailleurs occupant un emploi à temps partiel ou atypique, en particulier les femmes, les jeunes et les travailleurs racialisés. Ce sont eux qui ont ressenti le plus durement le choc économique de la pandémie. Nous tournant vers l'avenir, nous devons nous occuper à corriger les faiblesses de longue date du régime d'assurance-emploi.

Nous sommes heureux que le budget d'hier annonce la tenue prochaine de consultations sur les réformes à long terme de l'assurance-emploi. À notre avis, la tâche la plus importante consistera à élargir l'accès à l'assurance-emploi et à hausser le niveau des prestations. Cela est essentiel pour diminuer les inégalités et réduire la précarité du marché du travail. Ces deux mesures auraient également pour effet d'inciter les employeurs à améliorer la qualité des emplois. De plus, la prolongation de la durée maximale des prestations améliorerait la qualité des appariements travailleur-emploi.

À nos yeux, un examen exhaustif, ouvert et participatif du régime d'assurance-emploi aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Il devrait comprendre un examen minutieux de la gestion de la caisse d'assurance-emploi et des problèmes de financement à long terme du régime.

Plus important encore, il est temps de rétablir un financement fédéral de l'assurance-emploi. Pendant la plus grande partie de l'existence du régime, le gouvernement fédéral a assumé une part importante du coût du régime. Dans les années 1990, le gouvernement a cessé complètement de cotiser à l'assurance-emploi. Il est maintenant temps de revenir à un financement réellement tripartite de l'assurance-emploi.

Cela pourrait se faire en liant le financement du gouvernement fédéral à l'atteinte et au maintien du plein emploi. En deçà d'un certain seuil de chômage, disons 4 %, les cotisations des employeurs et des employés couvriraient le coût total des prestations. Au-delà de 4 %, le gouvernement fédéral serait tenu d'assumer le coût des pres-

tations imputable à un chômage anormalement élevé. Ainsi serait affirmée la responsabilité primordiale du gouvernement dans la stabilisation de l'économie et la lutte contre le chômage.

Je vais m'arrêter là-dessus. Je suis tout disposé, comme mon collègue Chris Roberts, à répondre à vos questions. Merci beaucoup de votre attention.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Yussuff.

Nous allons maintenant entendre, depuis la Nouvelle-Écosse, Shelley Morse, présidente de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Madame Morse, vous avez la parole.

• (1615)

Mme Shelley L. Morse (présidente, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants): Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner aujourd'hui.

Je vous salue, monsieur le président ainsi que les membres du Comité. Je suis heureuse de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous. Je me félicite également de comparaître aux côtés de Hassan Yussuff. Plusieurs milliers de nos enseignants et de nos travailleurs de l'éducation sont également membres du CTC.

Je tiens tout d'abord à signaler que je vous parle aujourd'hui depuis Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

J'aimerais débiter en vous donnant un bref aperçu de l'incidence de la COVID-19 sur les élèves, les enseignants et les travailleurs en éducation.

Le système d'éducation du Canada est l'un des meilleurs au monde. Toutefois, cette position enviable est gravement menacée du fait de la faible priorité qui lui a été accordée depuis le début de la pandémie. Les résultats scolaires des élèves du pays en sont compromis. Le gouvernement fédéral doit demeurer actif pour empêcher que la cohorte actuelle de nos élèves de la maternelle à la 12^e année, sans parler de l'économie, en souffre davantage.

En septembre dernier, l'OCDE a estimé que la valeur actuelle du PIB du Canada qui sera perdue d'ici la fin du siècle en raison des pertes d'apprentissage dues à la pandémie pourrait atteindre 2,5 milliards de dollars. Ce qui est plus préoccupant dans l'immédiat, c'est l'impact direct des fermetures d'écoles sur l'économie au moment même où le Canada tente son redressement. Selon la mesure globale de l'Institut C.D. Howe, la scolarité de la maternelle à la 12^e année représente 11,5 % du PIB du Canada. Il s'ensuit que la perturbation du système d'éducation canadien, plus que dans presque tout autre secteur, se répercute sur l'économie canadienne.

Ces chiffres montrent crûment l'importance de créer et de maintenir des écoles sécuritaires. Pourtant, en Ontario et dans de nombreuses régions de l'Alberta et du Québec, les écoles sont de nouveau fermées. Élèves et enseignants sont obligés de se tourner vers l'enseignement en ligne, avec toutes les lacunes sur le plan de l'équité et de la qualité que cela comporte.

Je ne voudrais pas, avant de poursuivre, passer sous silence l'énorme stress qui s'exerce sur tous les gouvernements. Au nom de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, je remercie votre personnel et les membres de la fonction publique pour leur dévouement. Leur travail est d'une importance extrême.

Tout en reconnaissant que l'éducation est du ressort des provinces et territoires, la FCE a applaudi la création du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, de 2 milliards de dollars. Nous sommes reconnaissants des efforts déployés grâce à ce fonds et à d'autres initiatives fédérales visant à assurer la sécurité des élèves et des éducateurs. Malheureusement, je ne saurais trop insister sur le fait que cette aide ne s'est pas encore rendue jusqu'aux salles de classe. En effet, enseignants et travailleurs de l'éducation en sont toujours à payer de leur poche leur EPI, les désinfectants pour les mains, les produits de nettoyage supplémentaires pour les salles de classe et les séparateurs improvisés entre les pupitres.

La FCE s'est réjouie également de voir le gouvernement sortir des sentiers battus en annonçant l'enveloppe de financement de 3 milliards de dollars d'Infrastructure Canada pour les mesures de la résilience à la COVID-19, qui servira à soutenir des projets comme la rénovation et le réaménagement des écoles. Nous sommes également heureux qu'Infrastructure Canada ait annoncé récemment un investissement de 120 millions pour soutenir les projets d'amélioration de la ventilation dans les bâtiments publics, y compris les écoles. La FCE le réclame depuis longtemps.

Mais avons aussi quelques préoccupations. Quelles exigences de production de rapports et de reddition de comptes sont en place pour empêcher que le financement accordé aux projets serve, par exemple, à des réparations de toit différées d'année en année? De même, comment le gouvernement fédéral peut-il s'assurer que les provinces utilisent les fonds en temps opportun?

En Ontario, pas plus tard que la semaine dernière, un financement a été annoncé, au titre des mesures de résilience, pour la reconfiguration des espaces afin de renforcer la distanciation physique, en installant, par exemple, de nouveaux murs ou de nouvelles portes. Comprenez-moi bien. C'est un investissement des plus nécessaires, mais nous sommes à la fin de l'année scolaire. Ce fonds fédéral a été annoncé en août dernier. C'est pourquoi la FCE préconise — et continuera de le faire directement auprès des décideurs et fonctionnaires fédéraux — un meilleur suivi des fonds fédéraux destinés au milieu scolaire, soit par l'entremise d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial ou d'autres mécanismes pour faire en sorte que les fonds soient utilisés en temps opportun, qu'ils atteignent leur destination prévue et qu'ils apportent une amélioration réelle.

• (1620)

De plus, la FCE recommande vivement d'envisager d'autres mesures de soutien aux personnes en première ligne. Le manque de financement en santé mentale pour les travailleurs de première ligne demeure une grande préoccupation. Un récent sondage mené auprès d'enseignants canadiens révèle une situation inquiétante: plus de 70 % des répondants s'inquiètent des effets de la pandémie sur leur santé mentale et leur bien-être. Il va sans dire que cela s'explique en grande partie par le souci à peu près constant qu'ils se font pour leurs élèves dans cette période difficile.

Nous avons été heureux de l'annonce, faite dans l'Énoncé économique de l'automne, de fonds supplémentaires accordés pour le programme Espace mieux-être Canada. Des ressources accrues sont cependant nécessaires, et elles doivent être affectées expressément à des services répondant aux facteurs de stress propres au milieu de travail des enseignants et des autres travailleurs de première ligne.

Au moment où les gouvernements planifient les étapes des prochains mois, il nous faut aussi nous assurer que les enseignants et

tous les travailleurs en éducation bénéficient d'un accès prioritaire aux vaccins contre la COVID-19 et, ainsi, permettre aux enfants de réintégrer les salles de classe, à leurs parents de retourner au travail et à notre économie d'amorcer son redressement.

La FCE est reconnaissante du soutien apporté par le gouvernement fédéral tout au long de cette crise, mais, comme la troisième vague de la pandémie, la plus brutale, le fait voir clairement, la pandémie n'est pas encore derrière nous. Les défis auxquels notre pays est confronté, notamment ceux qui se posent aux enseignants et aux travailleurs en éducation, continueront d'exiger toute l'attention du gouvernement.

Au nom des quelque 300 000 enseignants canadiens et de leurs élèves, je vous remercie d'avoir eu l'occasion de contribuer aux importants travaux du Comité. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

[Français]

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, madame Morse.

Nous passons maintenant au Conseil québécois du commerce de détail, représenté par Jean-Guy Côté, son président-directeur général.

Bienvenue.

[Français]

M. Jean-Guy Côté (directeur général, Conseil québécois du commerce de détail): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais tout d'abord remercier les membres du Comité de l'invitation à venir présenter aujourd'hui les positions et les enjeux du commerce de détail, au lendemain d'une journée importante dans le calendrier parlementaire. En effet, le dépôt d'un budget est généralement parmi les moments les plus importants de l'année, au Parlement. Nous vous sommes donc très reconnaissants de cette invitation, car cela nous permettra aussi de répondre à chaud aux divers éléments du budget.

Je suis le directeur général du Conseil québécois du commerce de détail depuis quatre semaines. C'est donc tout nouveau. Auparavant, j'étais un fidèle observateur de l'économie canadienne en tant que chercheur et directeur associé à l'Institut du Québec, qui est né d'une association entre HEC Montréal et le Conference Board du Canada. Au cours des derniers mois, j'ai pu suivre les mesures annoncées par le gouvernement et adoptées par le Parlement pour résoudre le problème économique de la pandémie. Par conséquent, j'ai une connaissance assez particulière des enjeux et des éléments qui ont été déposés.

Le Conseil québécois du commerce de détail représente des milliers de détaillants au Québec. Plusieurs d'entre eux sont basés au Québec et ont leur siège social au Québec, mais il y a aussi des détaillants qui sont basés ailleurs au Canada et qui ont beaucoup d'activités au Québec. Nous avons donc énormément de défis en commun avec d'autres détaillants ailleurs au Canada. Le Conseil représente aussi beaucoup de petits détaillants, c'est-à-dire des gens qui ont un ou deux commerces, ou une ou deux portes, comme on dit dans le commerce de détail. Nous sommes donc au fait des divers défis auxquels font face les détaillants, selon leur taille, pour assurer une reprise en bonne et due forme.

Nous sommes toujours dans une situation de crise. La pandémie se poursuit et le confinement est plus ou moins difficile ailleurs au Canada. Au Québec, certaines régions sont plus confinées que d'autres. Dans certaines régions, certains commerces de détail ne peuvent pas mener leurs activités comme à l'habitude, à cause du nombre de cas. La troisième vague est toujours très aiguë. Donc, les difficultés soulevées depuis mars 2020 sont toujours d'actualité. Les programmes qui ont été mis en place sont toujours aussi pertinents, finalement.

On remarque aussi que les industries ont été touchées de façon différente par la pandémie. Les domaines de la santé et de l'éducation ont été le fer de lance de la réponse à la pandémie. Le tourisme, l'hébergement, les arts et la culture ainsi que le commerce de détail ont subi beaucoup plus de pertes que d'autres industries qui ont pu demeurer ouvertes et qui ont pu continuer leurs activités économiques. Par conséquent, la réponse de chaque industrie à la pandémie et ce qu'elles ont vécu pendant celle-ci diffèrent d'une industrie à l'autre.

L'ensemble de nos membres nous indiquent cependant quelque chose d'important: la pandémie arrive après la conclusion d'une grande transformation dans l'industrie du commerce de détail, c'est-à-dire le virage numérique qui s'est amorcé il y a près de 20 ans et qui a transformé de façon majeure le paysage du commerce de détail et des emplois qui s'y trouvent. La pandémie est un puissant accélérateur de cette transformation.

Voici quelques statistiques intéressantes. Plus de 11 % des ventes se font en ligne, ce qui n'était pas le cas auparavant. De plus, 62 % des gens utilisent maintenant leur carte de crédit pour faire leurs achats dans les commerces de détail, un pourcentage beaucoup plus élevé qu'auparavant. Finalement, 86 % des gens qui font des achats en ligne font affaire avec des entreprises à l'extérieur du Canada. Ils font leurs achats auprès de détaillants étrangers, principalement américains. Comme on peut le voir, le portrait du commerce de détail a énormément changé au cours des derniers mois.

La réponse du gouvernement fédéral et les mesures conséquentes adoptées par le Parlement étaient quand même appréciables. Au cours des premiers mois de la pandémie, la réponse a été très musclée. À notre avis, c'était nécessaire pour répondre aux besoins. La Prestation canadienne d'urgence, étant universelle, a pu maintenir le revenu des Canadiens et augmenter le taux d'épargne. Cela va permettre une reprise économique beaucoup plus dynamique que si rien n'avait été fait. Par ailleurs, la Subvention salariale d'urgence du Canada a aidé nos détaillants à maintenir le lien d'emploi avec leurs employés, ce qui était nécessaire dans un contexte où il manquait énormément de gens dans certains postes. Il y a aussi eu la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer, qui a maintenu les établissements commerciaux ouverts lorsque la pandémie s'est suffisamment calmée pour permettre la réouverture de certains commerces.

• (1625)

Il y a d'autres mesures qu'il serait possible d'instaurer. Je vais en parler un peu plus, si on me le permet.

Lors de la présentation du budget d'hier, nous avons été très surpris d'entendre qu'on allait rouvrir le dossier des frais d'interchange, c'est-à-dire les frais facturés aux détaillants pour les paiements par carte de crédit. Le gouvernement a la possibilité d'encadrer cette question. Cela se ferait à coût nul pour le gouvernement et donnerait un peu de répit aux détaillants et aux consommateurs. Cela leur

permettrait de participer à la reprise économique, qui, nous l'espérons, sera la plus dynamique possible dans les prochains mois. J'entrevois effectivement les prochains mois de manière positive.

J'espère pouvoir offrir de pertinentes réponses à vos questions dans les prochaines heures.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Côté.

Je cède maintenant la parole à ma concitoyenne de l'Île-du-Prince-Édouard, Mme Clemence, directrice générale de la Tourism Industry Association of Prince Edward Island.

Allez-y, madame Clemence.

Mme Corryn Clemence (directrice générale, Tourism Industry Association of Prince Edward Island): Merci.

Bonjour, et salutations à tous les membres du comité des finances.

Je représente la Tourism Industry Association of Prince Edward Island. Le tourisme est l'industrie la plus durement touchée de l'île depuis l'écllosion de la pandémie. Avant la pandémie, le tourisme, l'une des trois premières industries de l'Île-du-Prince-Édouard, générerait, estime-t-on, 504,8 millions de dollars de recettes directes et environ 145 millions de recettes fiscales. Jusqu'en 2020, nous avons connu cinq saisons de pointe consécutives, qui ont amené les entreprises de notre industrie à réinvestir et à étendre leurs activités.

En 2019, selon les estimations, l'Île-du-Prince-Édouard, qui compte une modeste population d'un peu moins de 160 000 habitants, a accueilli 1,6 million de visiteurs. L'industrie des croisières a établi un record, avec 128 000 passagers, presque l'équivalent de notre population totale, et a contribué à allonger notre industrie traditionnellement saisonnière au printemps et à l'automne. Au cours de la saison 2020, et de nouveau en 2021, les croisières s'arrêtent net, perdant la totalité de leurs 128 000 passagers.

L'impact qu'a cette industrie non seulement sur les ports touchés, mais aussi sur la chaîne d'approvisionnement, des transporteurs aux petites entreprises, y compris les détaillants, les restaurants, les entreprises de produits expérientiels et les voyagistes, est stupéfiant. Nous avons des entreprises familiales de vente au détail qui ont plus d'un million de dollars de stocks, achetés avant la saison 2020, et qui doivent supporter ce coût pendant des années. Notre principal transporteur, qui occupe normalement 500 personnes, n'en a plus que 155, dont la capacité est nettement réduite.

Dans les autres secteurs, nous avons connu une baisse de 80 % dans l'hébergement, et certains exploitants, comme les seuls parcs d'attractions familiaux de l'île, ont vu leurs effectifs fondre de 350 employés en 2019 à 198 en 2020 dans leurs quatre sociétés. Les ventes ont chuté de 60 à 80 %, la baisse étant de 80 % dans les deux plus grands parcs d'attractions. Pour une seule attraction, cela signifie la différence entre un profit de 300 000 \$ et une perte de 300 000 \$, malgré les subventions en place.

Pour bien mettre les choses en perspective, ces 300 000 \$ de chiffre d'affaires donneraient à cette entreprise la capacité de rembourser environ 250 000 \$ de dette et de poursuivre l'expansion de ses activités. À la place, la pandémie l'a forcée à contracter 300 000 \$ de nouveaux emprunts, juste pour l'entretien de base, plutôt que d'investir dans de nouveaux projets d'immobilisations.

En plus de l'impact financier, dans l'incertitude, les entreprises perdent la main-d'œuvre qu'elles ont mis des années à former. Le gouvernement fédéral devra continuer d'investir dans le développement des compétences.

Certaines de nos grandes entreprises ont contracté de nouveaux emprunts pour survivre, mais beaucoup de nos petits exploitants n'ont pas les moyens de faire de même. En supportant la dette existante correspondant aux investissements des années précédentes, ces entreprises ne peuvent pas facilement s'endetter davantage sans savoir quand elles pourront rembourser. Par exemple, le Programme de crédit pour les secteurs durement touchés, le PCSDT, est venu en aide à un petit nombre d'entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard, mais, malgré la faiblesse des taux d'intérêt ou quelles que soient les conditions de remboursement favorables, cela ne sera pas une option viable pour un grand nombre d'entre elles.

Nous reconnaissons que notre île a eu de la chance dans la pandémie, et nous sommes reconnaissants d'avoir été ouverts à la bulle de l'Atlantique pour l'été 2020. Conjugué à la Subvention salariale d'urgence du Canada et à d'autres programmes de soutien, cela a permis à un grand nombre de nos exploitants d'ouvrir leurs portes pour la saison, quoique à une capacité bien moindre et à coûts financiers élevés.

À l'approche de la saison 2021, notre optimisme s'est reporté sur les réalités d'une autre saison touristique sombre. Au mieux, nous nous préparons à une autre bulle de l'Atlantique, mais un grand nombre de nos exploitants ne survivront pas sans la prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer. Ces programmes sont un filet de sécurité qui permet à nos entreprises de garder leur personnel, et de rester ouvertes en cette période de grande incertitude. Avec les fermetures de la frontière et le maintien des restrictions liées à la COVID-19, ces exploitants se trouvent dans la position impossible d'avoir à établir un budget, de dresser leurs plans, de trouver du personnel et de faire des prévisions sans vraiment comprendre ce qui les attend dans les mois à venir.

Le gouvernement du Canada a reconnu le secteur le plus durement touché avec ces mesures de soutien. Nous vous remercions de reconnaître l'importance de notre industrie, et nous vous demandons de continuer à examiner et à évaluer ces programmes.

● (1630)

À l'approche de la réouverture de nos portes au reste du Canada, notre industrie fait face à la réalité de l'absence de tourisme significatif à l'Île-du-Prince-Édouard avant la saison 2022. Même si nos exploitants survivent à la saison 2021, sans la capacité de générer de bonnes liquidités, ils auront un long hiver pour se préparer à la saison 2022, qui, faut-il l'espérer, sera meilleure. L'industrie ne verra pas les niveaux d'achalandage ou de dépenses de 2019 que nous avons connus il y a quelques années seulement, mais cela marque le début d'un combat pour retrouver sa prospérité d'antan.

Cela dit, nous nous activons à assurer la survie de nos exploitants et à reconnaître l'importance non seulement de survivre, mais encore de trouver un moyen d'attirer les investissements et l'entretien des infrastructures pour bien positionner nos entreprises à accueillir de nouveau les visiteurs dans notre île, comme jadis, avec une hospitalité de calibre mondial, des expériences insulaires authentiques et un produit rafraîchissant, renouvelé et revitalisé.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Clemence.

Avant de donner la parole à notre dernier témoin, disons que les questions viendront, d'abord, de Mme Jansen, suivie de M. Fragiskatos, de M. Blanchette-Joncas et de M. Julian.

Nous passons maintenant à notre dernier témoin, Sara Hodson, représentante nationale du Conseil canadien de l'industrie du conditionnement physique.

Mme Sara Hodson (représentante nationale, Conseil canadien de l'industrie du conditionnement physique): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs membres du Comité. C'est un plaisir d'être là aujourd'hui.

Le Conseil canadien de l'industrie du conditionnement physique du Canada représente 6 000 établissements de conditionnement dans notre grand pays. Ces établissements vont des boutiques individuelles aux chaînes nationales et aux centres sans but lucratif et municipaux. Avant la COVID, l'industrie du conditionnement physique avait un effectif de 150 000 personnes et une clientèle de six millions de Canadiens. Elle a été décimée par la COVID-19 à cause des fermetures et des restrictions partout au pays. Jusqu'ici, nous avons mis à pied la moitié de notre personnel et perdu la moitié de notre clientèle.

La majorité des salles de conditionnement physique ont dû fermer au cours de la dernière année, malgré les données mondiales démontrant qu'elles ne sont pas des vecteurs de transmission de la COVID-19. Elles fonctionnent à entre 10 et 50 % de leur capacité de recettes. Notre industrie a beaucoup apprécié les subventions salariales et au loyer. Nous éprouvons encore de sérieuses difficultés financières. Nous avons encore les prêts aux petites entreprises, les contrats de location d'équipement, les taxes foncières et les dettes liées à l'équipement de protection individuelle. De plus, notre industrie a dû investir très rapidement et créer des plateformes en ligne afin de garder les Canadiens actifs à la maison. Nos établissements perdent actuellement de 15 000 \$ à 30 000 \$ en moyenne par mois.

Nous avons une foule de marques et d'installations de conditionnement physique qui ont ouvert l'année précédant la pandémie. Ces installations ne peuvent pas tirer parti de certaines des subventions que nous avons. Je voudrais attirer votre attention là-dessus aujourd'hui.

Les salles de conditionnement physique dans leur état actuel à l'échelle du pays ont encore pour deux à six semaines de capital et sont lourdement endettées. Elles sont en défaut de paiement de leur loyer et de remboursement de leurs emprunts. Actuellement, à l'échelle du pays, nous voyons qu'un tiers environ des établissements de conditionnement physique ont déjà fermé leurs portes. Certains ne donnent plus signe de vie. D'autres ont fait des sorties publiques. Nous savons qu'un tiers d'entre eux ont fermé. Nous verrons ce nombre doubler lorsque l'industrie sera écrasée par le poids de la réouverture.

Nous prévoyons que, lorsque tous les Canadiens seront vaccinés, notre industrie devra mettre de six à neuf mois pour récupérer les trois millions de membres qu'elle a perdus. Pour faire contrepois aux dettes et aux autres coûts que nous avons dû assumer jusqu'ici, nous devons augmenter notre clientèle de 20 %, ce qui signifie que nous devons servir 7,2 millions de Canadiens. Selon nos projections, cela prendra de six à neuf mois de plus. Globalement, l'industrie du conditionnement physique est à 18 mois du retour à la situation de février 2020. Cela nous mènera en février 2023. C'est un impact financier crucial sur trois ans pour notre industrie.

Nous le savons tous, le budget fédéral a été déposé hier. Certes, il comprend d'excellentes initiatives pour la santé mentale, mais le secteur du conditionnement physique est déçu que le budget de 2021 n'ait pas retenu notre proposition. Nous avons eu beau inclure la santé mentale dans le budget, nous avons vraiment raté l'occasion d'aider la santé mentale, physique et sociale des Canadiens. C'est là qu'entrent en ligne de compte le conditionnement physique et les salles de conditionnement.

Le 28 janvier, j'ai eu le grand plaisir de présenter à la vice-première ministre Chrystia Freeland un plan de relance économique de l'industrie du conditionnement physique. Nous proposons de considérer les abonnements et les services de conditionnement physique comme frais médicaux aux fins des impôts des particuliers. C'est la ligne 33099. Notre proposition comprenait un modèle financier qui a montré des projections d'économies de soins de santé allant de 500 millions à 2 milliards de dollars par année, grâce à la lutte à l'inactivité physique au Canada. Notre proposition appuyait l'emploi de jeunes, la relance de notre industrie et la santé des Canadiens. Nous avons l'appui et le soutien de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, de Diabète Canada et de la Société canadienne de cardiologie.

De toute façon, pourquoi les Canadiens se soucient-ils de la forme physique aujourd'hui? Eh bien, la réalité est que l'exercice est un remède. J'aurais tant de choses à vous dire. L'exercice réduit l'hypertension, le cancer et le diabète de 60 %, l'accident vasculaire cérébral de 50 % et la maladie d'Alzheimer de 40 %. L'exercice est tout aussi efficace que les antidépresseurs.

• (1635)

Nous savons que nous sommes dans une pandémie d'inactivité physique, comme l'Organisation mondiale de la Santé y a fait écho en 2018. Le pays mène la lutte contre la COVID, et l'accès à l'activité physique est aujourd'hui compromis. Nous sommes sur le point de perdre les deux tiers des salles de conditionnement physique, auxquelles les Canadiens n'auront plus accès.

Quelle est la solution? Il faut rendre ces dépenses déductibles des revenus aux fins de l'impôt. Comme pays qui finance la recherche et qui valorise l'exercice comme médicament, nous devons maintenant donner aux Canadiens la chance de profiter de l'exercice comme médicament. Le Canada a l'occasion d'attirer l'attention du monde entier et d'être reconnu pour avoir incité sa population à l'activité, l'occasion d'affirmer clairement que l'activité physique est fondamentale pour notre système de soins de santé.

Le temps est venu. Nous perdons notre industrie du conditionnement physique, mais ensemble nous pouvons créer du changement et protéger la santé physique, mentale et sociale des Canadiens.

Merci. J'attends vos questions.

• (1640)

Le président: Merci beaucoup, madame Hodson.

Je remercie, bien sûr, tous les témoins. Nous couvrons tous les domaines: les étudiants, les enseignants, les travailleurs — et dans l'industrie —, la vente au détail, le tourisme et le conditionnement physique. Les exposés des témoins étaient fort intéressants.

Nous donnons donc la parole à Mme Jansen pour le tour des six minutes; elle sera suivie de M. Fragiskatos.

Allez-y, madame Jansen.

Mme Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Merci beaucoup.

J'aimerais remercier particulièrement Sara Hodson d'être venue nous présenter ce magnifique exposé. J'ai pu voir d'avance tout son exposé; c'était magnifique. J'ai pensé... pour moi-même, je veux dire... assise devant Zoom pendant des heures et des heures depuis un an, je suis devenue très inactives et j'ai pris beaucoup de poids. Certes, je m'en ressens mentalement. Cela ne fait pas doute. Vous et moi avons discuté de la façon dont nous nous sentons beaucoup mieux lorsque nous levons et sommes actives.

Ce que j'ai vraiment aimé dans l'exposé que vous avez fait à Mme Freeland, c'est le fait que, en réalité, c'est une solution où tout le monde gagne.

Vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus à ce sujet. Vous avez mentionné que vous avez encore beaucoup à dire, mais que vous manquez de temps; allez-y donc maintenant.

Mme Sara Hodson: Oui, absolument. Merci.

C'est vraiment une solution gagnante pour le gouvernement fédéral. C'est une solution gagnante pour les Canadiens. C'est une solution gagnante pour la relance de l'industrie du conditionnement physique.

En analysant les données publiées par le Canada sur l'inactivité, nous constatons qu'il nous en coûte annuellement 2 000 \$ par personne inactives qui a des problèmes de santé sous-jacents. Nous avons 30 millions de Canadiens qui sont inactifs.

Le bon côté de tout cela est que nous pouvons réaliser des économies en soins de santé. Nous pouvons promouvoir les soins de santé des Canadiens. Nous pouvons employer des jeunes. Nous pouvons revigorer et redynamiser une industrie qui, je ne saurais trop le répéter, est une industrie complètement décimée. La proposition n'a pas de côté négatif. Je crois que nous devons vraiment la prendre au sérieux, aujourd'hui même.

Mme Tamara Jansen: Ce week-end, j'ai reçu un courriel d'un électeur qui a aussi un gymnase. Je ne veux pas trop en dire à son sujet parce que nous n'avons pas eu la chance de nous parler, de sorte que je ne sais pas s'il veut se faire connaître du public. Il a acheté un gymnase juste avant la COVID. Son gymnase existe depuis 30 ans. À cause de tous les petits problèmes liés aux différents programmes, il semble bien qu'il va le perdre.

J'ai eu affaire à tellement de personnes dans ma circonscription, qui ont perdu — soit un gymnase soit un studio de danse — des choses qui ont d'immenses répercussions sur nos collectivités et sur la santé physique et mentale de celles-ci également. Pourriez-vous nous dire un mot de l'impact que les gymnases, les studios de danse et ainsi de suite ont pu avoir sur nos collectivités locales.

Mme Sara Hodson: C'est là qu'il faut mettre l'accent sur la santé mentale et sociale. Nous voyons des gens se rassembler et créer une vraie communauté. Non seulement l'exercice est un remède — alors vraiment, dans une perspective physiologique, nous savons que bouger est un moyen de combattre la dépression, le stress et l'anxiété —, mais encore nous nourrissons la santé sociale, la communauté.

Notre pays a été isolé par la pandémie. Dans des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les gens veulent être en forme. Ils veulent se retrouver dans des lieux de loisirs, des endroits où ils peuvent bouger. Encore une fois, c'est ainsi que l'on contribue à la santé mentale des Canadiens.

Quant à l'exploitant que vous avez mentionné, son cas n'est pas unique. C'est le genre de cas dont j'entends parler tous les jours. Avant la pandémie, j'avais une entreprise solide et prospère. J'avais mis une décennie à la bâtir. Elle a aujourd'hui 300 000 \$ de dette. Je dois trouver moyen de la rebâtir, de la ramener au point où elle était. Ce sera encore une affaire de trois ans.

Nous n'avons même pas commencé à voir les retombées de notre industrie. Parce que notre industrie a été fermée pendant le plus clair de l'année, nous ne savons même pas ce qu'elle peut encaisser, financièrement, pour rouvrir.

• (1645)

Mme Tamara Jansen: Que pensez-vous du manque d'information de Santé Canada au sujet des bienfaits des activités physiques pour la santé. Pour ma part, j'ai été en quelque sorte choquée. J'ai entendu très peu de choses sur la possibilité de renforcer mon immunité avec des vitamines, des activités et de choses comme cela. Pourriez-vous nous en parler également.

Mme Sara Hodson: Oui, je pense que la fermeture des gymnases envoie le message qu'ils ne sont peut-être pas des endroits sécuritaires. Pourtant, comme je l'ai dit plus tôt, lorsqu'on regarde les données mondiales, les gymnases et les centres de conditionnement physique ne sont pas des sites de transmission de la COVID-19. Leur taux est en fait de 0,06 %, à l'échelle mondiale. Nous sommes donc en sécurité.

Nous pouvons envoyer le message « sortez et soyez actifs », mais cela ne fonctionne pas pour tout le monde. Cela ne rejoint pas tous les Canadiens là où ils sont. Nous en avons parlé: nous sommes tous assis ici devant Zoom, comme nous le faisons toute la journée, et ce n'est pas facile. Et c'est sans parler de la météo, et ainsi de suite.

De fait, pas plus tard que la semaine dernière, le *British Medical Journal* a révélé qu'il y a une corrélation directe entre un mode de vie sédentaire et les conséquences graves de la COVID — la mort, l'hospitalisation et le rétablissement — qui drainent les fonds que nous consacrons aux soins de santé, sans compter que, comme nation, nous avons fermé les fournisseurs de soins de santé physique, mentale et sociale. À mesure que nous les rouvrirons, nous devons être ici pour les Canadiens, et c'est risqué.

Mme Tamara Jansen: Je pensais...

Le président: Je vous permets une question rapide, madame Jansen, très rapide.

Mme Tamara Jansen: Vous espériez que le gouvernement inciterait les Canadiens à se prendre en main pour leur santé. C'est une excellente idée. Quelles économies aurions-nous pu réaliser, selon vous?

Mme Sara Hodson: Si 1,2 million de Canadiens sont actifs sur les 30 millions qui sont actuellement sédentaires, nous pourrions en récolter un avantage d'entre 500 millions et 2 milliards de dollars, les 2 milliards représentant les personnes qui ont des problèmes de santé sous-jacents. Si une personne souffrant d'hypertension artérielle redevient active, c'est une victoire pour les soins de santé.

Mme Tamara Jansen: Merci beaucoup.

Le président: Merci à vous deux.

Au tour de M. Fragiskatos, qui sera suivi de M. Blanchette-Joncas.

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

M. Peter Fragiskatos (London-Centre-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins du temps qu'ils nous consacrent cet après-midi.

J'aimerais commencer par M. Yussuff, si vous me le permettez.

Monsieur Yussuff, je vous remercie de défendre les intérêts des travailleurs canadiens. Je me trouve aujourd'hui à London, en Ontario. Nous avons une main-d'œuvre florissante dans de nombreux secteurs ici, avec une base traditionnelle dans la fabrication, et je sais que les travailleurs apprécient beaucoup le travail du Congrès.

Je voulais vous poser une question au sujet d'une lettre d'opinion que vous avez cosignée en juin 2020. Ce n'est pas le fait que vous avez écrit une lettre d'opinion que je veux signaler — ce n'est pas la première fois que vous écrivez — mais plutôt le fait que vous l'avez cosignée avec Goldy Hyder. C'est intéressant, car, comme nous le savons, Goldy Hyder est un porte-parole clé de l'entreprise canadienne. Il est le chef de la direction du Conseil canadien des affaires.

Le titre de l'article est « Pas de reprise économique sans services de garde de qualité ». Voici donc le monde des affaires réuni avec le monde syndical en un rare partenariat qui préconise la garde d'enfants à bien des égards et fait valoir qu'il est impératif, économiquement parlant, que notre pays aille de l'avant.

Le budget d'hier est historique à bien des égards, mais ce sont les garderies qui en constituent le cœur. Pourriez-vous nous parler de l'importance d'aller de l'avant avec la vision du gouvernement en matière de garde d'enfants et nous expliquer à quel point c'est crucial, dans une perspective économique.

M. Hassan Yussuff: Merci beaucoup.

Oui, je me rappelle très bien. Qui plus est, M. Hyder m'a même rappelé notre excellente collaboration dans un texto qu'il m'a adressé hier en fin de soirée. Ce matin, je ne lui ai pas répondu.

Il disait que nous reconnaissons tous les deux que la COVID-19 a eu des effets dévastateurs, surtout sur la vie des femmes qui travaillent et des femmes en général. Le gros de la responsabilité de la garde des enfants incombe aux femmes. Mais le plus important, c'est que nous avons fait de grands progrès pour intégrer les femmes au marché du travail, mais qu'il y a un grand risque que nous fassions marche arrière, de sorte que je n'ai pas encore surmonté l'enthousiasme que m'a inspiré l'annonce budgétaire d'hier et ce qu'elle représente pour le pays.

J'y vois une occasion sans précédent de rallier les provinces à la création d'un système national inspiré de l'expérience que nous avons vécue au Québec, qui a été incroyablement importante pour la participation des femmes, tout aussi importante pour l'apprentissage des jeunes enfants dans les écoles, et encore plus importante pour les familles aux prises avec des besoins en matière de garde d'enfants.

Je pense que cela aura un impact incroyable sur l'économie. Je crois qu'il s'agit vraiment d'un moment dans l'histoire du pays où, quelle que soit notre opinion, nous devrions tous nous unir pour appuyer cette initiative, qui représente un engagement fondamental envers les familles de travailleurs du pays et, surtout, des femmes qui travaillent.

De plus, je pense qu'avec le temps, la rentabilité du programme serait amplement assurée par la participation des femmes, leur contribution fiscale à l'économie et leur capacité de gagner un revenu et de subvenir également aux besoins de leur famille.

J'ai suivi de nombreuses entrevues hier et j'ai surveillé l'expression des personnes. Nous avons des problèmes de garderie. Je me demande comment cela va aider à reconnaître que notre pays a grandement besoin de garderies. L'investissement d'hier pour les prochaines années sera vraiment important pour nous aider à relever le défi. Nous devons retrousser nos manches et travailler avec les provinces et les territoires pour les amener à collaborer avec le gouvernement fédéral afin que nous puissions bâtir un véritable programme national de garderies au nom de tous les travailleurs du pays.

• (1650)

M. Peter Fragiskatos: Merci de cette vision.

L'économiste Jim Stanford, que vous connaissez sans doute très bien, a déclaré ceci au sujet de l'annonce d'hier. Il estime que le gain sera de deux à quatre fois plus grand que ce que disent de nombreux économistes au sujet de la hausse du PIB. De nombreux économistes parlent d'une augmentation de 1,2 % du PIB d'ensemble. Il estime même que ce sera de deux à quatre fois plus. Conséquence de cette croissance, les rentrées fiscales dans les coffres fédéraux couvriront les 8,3 milliards de dollars par an que coûtera le programme.

Je vous le dis à titre de préambule à ma dernière question. Que répondrez-vous à certains collègues de l'opposition qui parleront certainement dans les prochaines semaines des coûts d'un programme national de garderies? Qu'en pense le Congrès du travail du Canada?

L'opposition dira certainement que c'est trop cher, que nous n'en avons pas les moyens, et ainsi de suite.

M. Hassan Yussuff: Les garderies coûtent cher. La réalisation des infrastructures nécessaires coûte cher, mais nous savons, grâce à des expériences maintes fois documentées, que le programme est amplement rentable au Québec. Le fait que nous avons aujourd'hui la plus forte participation des femmes à l'économie du Québec en dit long, sans parler du confort et du soutien. Les familles de travailleurs reconnaissent tout ce que ce programme leur apporte. Jim Stanford avait tout à fait raison. La rentabilité du programme avec le temps ne fait aucun doute.

Les syndicats et les entreprises s'entendent pour dire que c'est ce qu'il faut faire. Nous en avons assez parlé. Le temps est venu d'aller de l'avant. Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur les détails.

Nous avons un fort parti pris pour le programme québécois, qui a évolué au fil des ans. Disons-le, le programme québécois n'est pas resté figé depuis sa création.

Nous croyons que le nouveau programme évoluera avec le temps et qu'il s'améliorera. Là où nous avons un parti pris, bien sûr, c'est lorsque nous divergeons un peu d'avis quant à la mise en œuvre du programme, mais nous croyons qu'au bout du compte, ce programme va facilement s'autofinancer au fil du temps.

Il apportera aussi l'accomplissement, qui est... Nous vivons dans une société très inégalitaire. Voyons la réalité bien en face. En tant qu'homme, j'aimerais bien prétendre que je contribue beaucoup à mon ménage, mais je sais que j'y apporte beaucoup moins que ma partenaire, car il lui arrive d'assumer la plus large part du fardeau. Je suis fier de voir que mon pays va maintenant bouger pour faire de l'égalité des femmes la pierre angulaire de son développement économique.

Je pense que nous devrions tous nous sentir bien. Nous devrions aussi voir comment nous pourrions travailler ensemble pour que cela se fasse au niveau provincial. Nous avons besoin de l'appui et de la collaboration des provinces. J'espère pouvoir faire ma part au Congrès pour aider à bâtir une vaste coalition qui saura rallier les gouvernements provinciaux à ce programme.

• (1655)

M. Peter Fragiskatos: Merci.

Le président: Nous devons poursuivre.

Nous allons passer à M. Blanchette-Joncas, qui sera suivi de M. Julian.

Allez-y, monsieur Blanchette-Joncas.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux tout d'abord saluer les témoins et les remercier d'être présents aujourd'hui.

Mes questions s'adresseront à M. Côté, du Conseil québécois du commerce de détail.

J'imagine que la pandémie a beaucoup chamboulé le comportement des consommateurs, particulièrement en raison des restrictions sanitaires. Entre autres choses, les consommateurs n'avaient plus la possibilité de se rendre dans certains commerces de détail qu'ils avaient l'habitude de fréquenter.

On a constaté que plusieurs consommateurs se tournaient vers le commerce en ligne. Ce doit être assez difficile pour les commerces de détail de concurrencer les géants du commerce en ligne, qui offrent notamment la livraison gratuite ou à peu de frais. Par exemple, si on achète un produit à 10 \$, mais qu'on paie 15 \$ pour la livraison, cela peut poser problème au consommateur, mais également au commerçant. Les gens qui font des achats en ligne le font surtout parce que les prix y sont plus bas.

Croyez-vous que Postes Canada devrait faire un effort supplémentaire pour réduire les frais de livraison par le truchement de son programme Solutions pour petites entreprises? Entrevoyez-vous d'autres options pour les commerçants?

M. Jean-Guy Côté: Je vous remercie de la question.

Il y a plusieurs options, cependant j'aimerais souligner que les détaillants ont adapté leurs méthodes de livraison. Certains se sont montrés très débrouillards face à la concurrence. Évidemment, les détaillants qui n'ont pas une économie d'échelle leur offrant de vastes moyens pour organiser la livraison, contrairement à certains grands détaillants en ligne qu'on connaît tous, rencontrent certaines difficultés. Bien entendu, si Postes Canada décide de réduire ou d'adapter les frais de livraison, les détaillants accueilleront cette nouvelle à bras ouverts. C'est quelque chose d'envisageable. Cela dit, j'aimerais souligner qu'il existe d'autres solutions, d'autres façons de faire la livraison. À vrai dire, le prix n'est plus le seul facteur qui favorise l'achat en ligne en ce moment. La facilité en est un également: pour certains, il est plus facile de faire des achats en ligne que de se déplacer pour aller en magasin.

Fait intéressant, on a remarqué que, lorsque les gens se rendent en magasin, ils y restent peu de temps et ils achètent beaucoup de choses. Le fait de se rendre en magasin est devenu un événement en soi. Au lieu de n'acheter que quelques produits ou de ne rien acheter du tout, les gens se rendent en magasin pour acheter des produits prédéterminés et repartent en général avec les produits qu'ils voulaient acheter. On observe actuellement ce changement de comportement, qui va sans doute rester après la pandémie.

De toute évidence, des solutions de livraison concurrentielles seront toujours très bien accueillies par les détaillants.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Il y a d'autres façons de rendre les commerces de détail plus compétitifs. On a remarqué dans les dernières années que cela passait principalement par la fiscalité. Comment un commerçant de détail peut-il rivaliser avec un géant du Web? On a pu remarquer également que la perception des taxes n'était pas nécessairement équitable pour nos commerçants de détail locaux. Le gouvernement fédéral n'arrive pas à percevoir la TPS auprès des géants du Web qui sont localisés à l'extérieur du pays. J'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

Les annonces qui ont été faites hier dans le cadre du budget avaient déjà été évoquées dernièrement. À partir du 1^{er} juillet, toutes les plateformes numériques seront tenues de percevoir la TPS. Selon vous, est-ce que cette mesure arrive à temps pour les commerçants dans nos municipalités qui ont pignon sur rue? Croyez-vous que les conséquences sont déjà trop lourdes et que c'est trop peu trop tard pour renverser la tendance?

M. Jean-Guy Côté: Je vous dirais d'emblée que mieux vaut tard que jamais.

Essentiellement, il faut comprendre que la TVQ est quand même perçue actuellement par la plupart des plateformes en ligne au Québec. Certains éléments sont déjà en place. L'expérience québécoise démontre que, lorsqu'on le demande, la plupart des grandes plateformes de vente en ligne se conforment aisément à la demande des gouvernements de s'inscrire au registre de taxation et de percevoir les taxes.

Depuis 2015, nous parlons de ce dossier et nous voulons que cet argent revienne au pays. Il restera toujours du travail à faire pour atteindre l'équité entre les détaillants et les entreprises en ligne situées à l'extérieur du pays. On pourrait décider que le lieu de résidence de l'acheteur sera dorénavant le principal élément qui déterminera s'il y a lieu ou non de percevoir la taxe, au lieu de se fier uniquement à l'entreprise pour la perception de la taxe.

Encore une fois, je mentionne que la perception des taxes au Québec fonctionne bien. Le fait que cette mesure s'étendra au reste

du Canada constitue une bonne nouvelle. Au pays, 86 % des ventes en ligne se font auprès de commerçants qui se trouvent à l'extérieur du Canada. Dans 55 % des cas, ce sont des entreprises situées aux États-Unis; dans 31 % des cas, elles se trouvent ailleurs dans le monde. Ainsi, un nombre énorme d'entreprises en ligne qui ne sont pas canadiennes ou québécoises échappent aux frontières canadiennes. Le fait qu'on instaure des éléments d'équité est donc une bonne nouvelle.

• (1700)

M. Maxime Blanchette-Joncas: Selon vous, monsieur Côté, quel aurait été l'impact si l'on avait commencé à percevoir la TPS avant la pandémie, à l'instar du Québec, qui a commencé à le faire en 2015?

M. Jean-Guy Côté: Je ne saurais dire quel aurait été l'impact.

Il faut toutefois reconnaître que les grandes tendances en matière d'achat en ligne et de commerce de détail étaient déjà amorcées. Se sont-elles accélérées pendant la pandémie? Les comportements de certains consommateurs auraient-ils été différents? Auraient-ils fait des achats dans des commerces locaux au lieu de passer par les grandes plateformes? Peut-être que oui.

Cependant, il faut constater que la pandémie a remis au goût du jour l'achat local. Les gens se sont rapprochés de leurs commerces locaux. Ils ont voulu savoir quels étaient les commerces locaux, alors ils ont fait des recherches en ligne pour les trouver. Par ailleurs, le fait que les gens travaillent à partir de chez eux a eu un effet positif sur les commerces situés dans les rues avoisinantes ou dans la rue principale de leur quartier. Cela a donc favorisé les détaillants et les petites entreprises de proximité. Je me plais à dire que nous reverrons le jour où le détaillant va connaître notre prénom. Selon nous, il s'agit d'une excellente tendance et d'une excellente nouvelle. C'est sans doute l'un des éléments positifs que la pandémie nous aura laissés.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Côté, j'ai une question concernant...

[Traduction]

Le président: Nous devons...

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Est-ce que mon temps de parole est déjà écoulé, monsieur le président?

[Traduction]

Le président: Oui. Merci à vous deux.

Vous aurez encore deux minutes et demie plus tard, monsieur Blanchette-Joncas.

Nous allons donc passer à M. Julian, qui sera suivi de M. Falk.

Vous avez six minutes, monsieur Julian.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup à nos témoins. Nous vous sommes très reconnaissants de vous être déplacés aujourd'hui. Vous êtes tous fort éloquents. Nous espérons que vos familles et vous resterez en santé et en sécurité pendant cette troisième vague tragique et mortelle qui déferle sur le pays.

J'ai beaucoup de questions. Je m'adresserai d'abord à Mme Brayannis, puis à Mme Morse, à Mme Clemence et à Mme Hodson. Nous apprécions vraiment vos témoignages d'aujourd'hui.

Madame Morse, à vous entendre dire que les enseignants doivent acheter eux-mêmes leur équipement de protection dans un pays aussi riche que le Canada, mon cœur chavire à l'idée que nous infligeons ce traitement à nos enseignants et à nos étudiants et élèves.

Comme vous le savez probablement, le plus grand reproche au budget annoncé hier est que les milliardaires canadiens, qui ont profité largement de la pandémie — qui se sont enrichis de près de 80 milliards de dollars — échappent à toute forme d'imposition. Le Canada n'a que faire de l'impôt sur la richesse que d'autres pays adoptent.

En même temps que nous constatons que les milliardaires ne paient rien qui ressemble, même de loin, à leur juste part, nous voyons le gouvernement chercher à réduire, en commençant dans quelques semaines... Dans un peu plus de neuf semaines, nous commencerons à voir, effectivement, de grandes coupures dans la Prestation canadienne de la relance économique, la Subvention salariale d'urgence du Canada et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le gouvernement tient essentiellement pour acquis que, dans neuf semaines, nous serons sortis de la crise et qu'il pourra sabrer tous les soutiens qui devraient être mis en place pour aider les petites entreprises, les étudiants et les enseignants à l'échelle du pays.

Est-ce sage? Compte tenu de l'ampleur et de la portée de cette troisième vague — plus violente que les deux autres — de l'augmentation des nombres de décès et d'hospitalisations, est-il logique que le gouvernement, dans un peu plus de neuf semaines, commence à sabrer les prestations, au point de les éliminer toutes en septembre prochain?

Je vais commencer par...

Le président: Je crois que vous allez commencer par Mme Brayannis.

M. Peter Julian: Oui, merci.

Mme Nicole Brayannis: J'aimerais mentionner qu'à l'heure actuelle, les étudiants n'ont pas du tout accès aux avantages financiers. Lorsque nous parlons de mettre un terme aux ressources financières, il n'y a rien eu de propre aux étudiants depuis septembre 2020. Les moratoires ont aussi pris fin en octobre 2020, si bien que les étudiants cherchent vraiment une forme quelconque d'aide financière aujourd'hui.

Quant à la Prestation canadienne de la relance économique, nous constatons que de nombreux étudiants n'y ont pas droit parce qu'ils n'ont pas fait 5 000 \$ au dernier exercice. Ce que nous recherchons vraiment, c'est une prestation de relance qui soit disponible aujourd'hui et demain.

Les étudiants doivent être inclus dans cet accès. Encore une fois, il n'est tout simplement pas possible de stimuler l'économie lorsque les étudiants arrivent tout juste à payer leurs études et qu'ils croulent sous des dizaines de milliers de dollars de dettes à la fin de leurs études, et c'est sans compter les perturbations du marché du travail. Nous devons vraiment ouvrir l'accès.

Nous demandons à notre gouvernement d'inclure les étudiants, d'offrir des réponses centrées sur les étudiants, et d'étendre la dispo-

nibilité générale des prestations à tous nos étudiants, tant au Canada qu'à l'international.

● (1705)

Le président: Allez-y, madame Morse.

Mme Shelley L. Morse: Merci beaucoup. C'est une question importante.

Je pense que c'est pécher par optimisme de penser que la troisième vague sera derrière nous dans neuf semaines et que nous n'aurons plus besoin de prestations. Je pense que le gouvernement fédéral doit y regarder de plus près.

Nous savons que les enseignants suppléants au Canada ont beaucoup souffert pendant la pandémie. Bien sûr, leur emploi dépend de la capacité d'enseigner, une capacité qu'ils n'ont plus depuis que les écoles sont fermées. Nous avons besoin d'étudiants dans les écoles pour relancer notre économie. Le gouvernement doit se pencher de plus près sur les moyens de garder nos écoles ouvertes en toute sécurité et de s'assurer que nos étudiants et nos élèves sont à l'école, qu'ils apprennent au contact d'un enseignant.

Nous savons tous que des inégalités flagrantes dans notre système d'éducation ont été mises en lumière en ce qui concerne les étudiants et l'accès qu'ils ont ou qu'ils n'ont pas à la connectivité et aux appareils. Notre meilleure chance, c'est de ramener nos étudiants, nos élèves et nos enseignants dans les écoles. Cela suppose que le gouvernement devra instaurer des protocoles de santé et de sécurité plus rigoureux dans nos écoles et dégager des fonds pour que nos écoles restent sécuritaires. Selon moi, le gouvernement doit examiner d'un peu plus près son idée selon laquelle nous aurons franchi cette crise dans neuf semaines.

Le président: Nous allons entendre Mme Clemence, suivie de Mme Hodson.

Madame Clemence.

Mme Corryn Clemence: Merci, monsieur Julian, de votre question.

Je l'ai dit plus tôt, la subvention salariale a été une bouée de sauvetage pour de nombreux exploitants. À l'Île-du-Prince-Édouard en tout cas et dans d'autres régions du Canada, l'industrie du tourisme est très saisonnière. Un large segment de notre industrie est fondé sur une saison de six mois. Il est extrêmement difficile d'analyser la baisse des taux des subventions salariales aujourd'hui, car nous avons encore des restrictions à la frontière — nous ne sommes même pas ouverts au Canada atlantique.

Notre infrastructure est conçue pour accueillir 1,6 million de visiteurs. À l'heure actuelle, avec une population de 160 000 personnes à l'Île-du-Prince-Édouard, il n'est pas réaliste pour nous de gérer cela. Nous étions certainement préoccupés lorsque nous avons vu ces chiffres régresser. Encore une fois, dans la composante atlantique, à l'Île-du-Prince-Édouard et chez mes homologues du Canada atlantique, nous sommes tous dans des situations très similaires, en ce sens que nos exploitants ne peuvent tout simplement pas viabiliser leurs activités. L'an dernier, avec la subvention salariale et un taux plus élevé des soutiens, un grand nombre de nos exploitants ont quand même connu des déficits à la fin de leur exercice. Pour passer à travers la nouvelle saison et être vraiment en mesure de nous préparer pour l'an prochain — avec la perspective optimiste d'être ouverts à tout le Canada et au monde — il est impératif de voir ces mesures de soutien remises en place et telles qu'elles étaient.

Le président: Madame Hodson, veuillez parler vite, si possible.

Mme Sara Hodson: Oui, bien sûr. Merci, monsieur Julian.

Oui, l'industrie du conditionnement physique a été fermée pendant le plus clair des 14 derniers mois. Je le répète, nous ciblons février 2023 pour ramener notre industrie au point où elle était en février 2020. Si nous sommes à au moins 18 mois de la vaccination complète des Canadiens, la cessation de nos subventions et de nos mesures de soutien en septembre provoquerait un effondrement catastrophique de notre industrie.

Merci.

Le président: Merci à tous.

Avant de donner la parole à M. Falk, j'ai une question de suivi sur ce que M. Fragiskatos et vous-même avez dit, madame Morse.

Vous avez dit que les enseignants paient de leur poche l'équipement de protection individuelle. Pouvez-vous envoyer au greffier un peu plus de détails à ce sujet? Je suis vraiment surpris. Les provinces ont reçu beaucoup d'argent pour couvrir ces coûts, et elles ont ajouté la ventilation cette semaine. Que se passe-t-il là-bas? Pourquoi cela ne se fait-il pas sur le terrain?

Je suis troublé que l'argent envoyé aux provinces pour des dépenses particulières ne semble pas se rendre à destination. Je suis choqué de voir que les enseignants paient de leur poche l'équipement de protection individuelle et les cloisons entre pupitres et ainsi de suite. Ce n'est pas bien. Si vous pouviez nous envoyer plus d'information là-dessus, madame Morse, ce serait utile.

• (1710)

Mme Shelley L. Morse: Oui, bien sûr que nous pouvons.

Le président: Très bien.

Passons maintenant à M. Falk pour cinq minutes; ensuite, ce sera le tour de Mme Dzerowicz.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins qui ont fait un exposé aujourd'hui. J'ai bien aimé entendre tous leurs témoignages et leurs expériences.

Madame Hodson, j'ai deux observations à vous faire. Je ne veux même pas vous poser une question. En premier lieu, je tiens à vous féliciter pour votre toile de fond, que j'adore. Le message fantastique que vous envoyez au Comité est aussi un message fantastique pour tous les Canadiens: nous sommes toujours dans le meilleur pays du monde. Nous avons de quoi être reconnaissants. La joie est un choix que nous faisons tous les matins au sortir du lit. Je sais que vous l'avez trouvée, cette joie. Donc, merci de la communiquer à tous les Canadiens cet après-midi.

L'autre bon coup que vous avez fait, madame Hodson, est votre déclaration au sujet des décisions fondées sur des données. À mon avis, c'est un aspect qui a été oublié dans le processus décisionnel aux niveaux provincial et fédéral. Certes, nous devons revenir à cette pratique. Nous devons avoir des points d'ancrage budgétaire. Il nous faut des points de repère précis pour décider quand nous allons ouvrir nos frontières et comment nous allons procéder. Ces décisions doivent s'appuyer sur des données.

Madame Clemence, j'aurais quelques questions à vous poser. J'ai dans ma circonscription des exploitants d'entreprises touristiques qui exploitent des gîtes touristiques et des lignes aériennes dans le

Nord, mais si je suis basé dans le Sud. Ils me parlent de leurs difficultés. Je comprends les défis que vous affrontez en matière de tourisme à l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis déjà allé dans votre province. C'est une belle province, comme M. Easter pourra en témoigner. Il est un vrai champion pour vous.

Que faudra-t-il pour rétablir votre industrie touristique?

Mme Corryn Clemence: La réponse facile c'est la mobilité des personnes. Notre industrie repose sur l'interaction humaine. Le trafic aérien à l'Île-du-Prince-Édouard a été dévasté du point de vue de la capacité. Les croisières et les autocars, les réunions et les congrès... Il faut vraiment ramener tout ce monde-là. Le taux de vaccination et la mise en œuvre de la vaccination sont vraiment importants pour le retour en force du tourisme et du trafic. Entre-temps, nous avons besoin de ces mesures de soutien.

Une foule de nos exploitants... J'ai toujours dit que je n'utiliserais pas le mot « pivot » parce que je n'en peux plus de l'entendre. Beaucoup de nos exploitants ont eu la capacité d'innover et d'adapter leurs produits, mais il y en a qui n'y arrivent tout simplement pas. Dans le secteur des transports avec l'industrie des autocars, ou avec nos parcs d'attractions, le pivot ou l'adaptation de ces produits est impossible. Ils sont ce qu'ils sont.

Nous devons remettre ce monde-là au travail.

M. Ted Falk: Bien. Merci.

Le budget présenté hier fait 864 pages en français. À la page 82, la rubrique 1.6 s'intitule: « Un plan pour la réouverture sûre de nos frontières ». Le gouvernement libéral y décrit les mesures rigoureuses qu'il a prises pour fermer nos frontières. Ce qu'il ne précise pas, par contre, c'est en quoi consiste le plan en question. Il ne s'étend pas sur le fait que ce plan doit s'appuyer sur des données.

Si on regarde les données au sud du 49^e parallèle, on sait qu'elles sont bien différentes des nôtres. Il me semble que les Américains ont ouvert leur économie. Ils ont ouvert leurs États. Ils tentent de revenir à la normale parce qu'ils ont un plan. Nous en avons demandé un. Bon nombre des organisations qui ont comparu devant le Comité ont demandé des plans fondés sur des données: donnez-nous le plan de réouverture de l'économie, que nous puissions revenir à la normale.

Dans quelle mesure est-il important que le gouvernement établisse un plan avec des points de repère précis pour la réouverture des frontières?

Mme Corryn Clemence: C'est exactement ce dont nous avons parlé. En tout cas ici, même d'un point de vue provincial, il s'agit de savoir quels sont ces points de repère. Nous comprenons qu'ils peuvent varier de temps en temps, mais nous avons vraiment besoin de savoir ce qu'ils sont pour rouvrir.

Encore une fois, je pense que nous avons un certain nombre de problèmes. Chose certaine, au Canada atlantique et à l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons un problème de confiance. Nous avons ce sentiment chez les résidents. Les gens sont nerveux à l'idée que les visites [*Difficultés techniques*] reprennent. C'est aussi le sentiment des voyageurs. Il y a donc beaucoup de travail à faire pour éduquer les gens et leur indiquer clairement quels sont les points de repère et ce qui nous permettra d'ouvrir nos frontières à nouveau en toute sécurité.

• (1715)

M. Ted Falk: Merci. Je pense que mon temps est écoulé.

Le président: Non, ça va, monsieur Falk. Il vous reste une minute.

M. Ted Falk: En fait, j'en ai terminé. Merci, monsieur le président.

Le président: D'accord, alors je vais prendre un peu de votre temps pour dire quelque chose.

Je préside le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis. Un membre du Congrès américain et moi-même avons tenu quelques conférences de presse sur une tentative de plan d'ouverture de la frontière canado-américaine. Quel doit être ce plan? Comment y parvenir?

En ce qui concerne le point soulevé par M. Falk et le vôtre aussi, madame Clemence, j'avais d'abord averti mon personnel que les téléphones ne dérouteraient pas ici et qu'il serait impossible d'absorber le volume d'appels et de critiques. J'avais raison.

La question que je vous pose, madame Clemence, est la suivante: comment faire pour surmonter cette crainte à l'idée de faire bouger les gens à nouveau? C'est une crainte réelle. Les appels n'ont pas cessé de toute la journée du lendemain. Comment allons-nous surmonter cette crainte? Je conviens que c'est la bonne chose à faire. Nous avons besoin d'un plan. Nous devons ouvrir les frontières. Il faut que les gens recommencent à se déplacer, en toute sécurité. Comment gérer cette crainte?

Mme Corryn Clemence: Nous en avons parlé au niveau régional atlantique et même à l'Association de l'industrie touristique du Canada. Je pense que nous avons tous, à différents degrés, de la difficulté à surmonter cette crainte. Mme Hodson parlait tantôt des faibles taux de transmission dans les centres de conditionnement physique, et nous avons ce sentiment-là aussi. On entend la même chose tout le temps de la part des compagnies aériennes. Nous savons que le taux de transmission de la COVID est extrêmement faible, comme c'est le cas dans les centres de conditionnement physique. Je pense donc qu'il faut un plan de communication, déployé à l'échelle fédérale et provinciale, pour commencer à faire savoir en quoi peuvent consister des déplacements et des voyages sûrs et à quelle capacité l'industrie peut fonctionner sans courir de risque.

La fin de semaine dernière, notre association a tenu un salon de l'emploi ici à l'Île-du-Prince-Édouard, et je suis ravie de dire que nous avons accueilli 600 personnes. Je crois que c'est du jamais vu en temps de COVID. Il y a des moyens de relancer notre industrie de façon sécuritaire. Nous devons simplement faire savoir au public, dans nos provinces et dans tout le Canada, qu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Le président: Merci à vous tous et toutes.

Nous passons maintenant à Mme Dzerowicz, qui sera suivie de M. Blanchette-Joncas.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'aujourd'hui. Merci pour cette excellente conversation que nous avons sur des questions importantes.

Ma première question s'adresse à M. Yussuff.

Monsieur Yussuff, merci beaucoup [*Difficultés techniques*].

Le président: On a du mal à vous entendre. Vous ne sortez pas très clairement, madame Dzerowicz.

Mme Julie Dzerowicz: Je voulais remercier tous les témoins de leurs excellents exposés. C'est gênant; j'avais oublié de brancher mon casque d'écoute, mais me voici.

J'ai quelques questions pour M. Yussuff, puis une ou deux pour Mme Morse.

Monsieur Yussuff, merci infiniment de défendre avec autant d'ardeur les intérêts des travailleurs pour le bien de notre pays. Beaucoup de vos membres vivent dans ma circonscription de Davenport, alors j'ai des contacts assez fréquents avec eux.

Ma première question est la suivante: tout au long de cette étude sur les programmes de dépenses liés à la COVID-19, des gens sont venus nous dire qu'ils avaient beaucoup de postes vacants, mais qu'ils n'arrivaient pas à les combler. Nous savons aussi qu'environ 460 000 Canadiens cherchent encore un emploi. Pouvez-vous nous expliquer à quoi tient une telle disparité?

M. Hassan Yussuff: Je pense que nous avons un problème de disparité entre les compétences disponibles et, bien sûr, les emplois offerts. Nous devons faire plus d'efforts pour aider plus de travailleurs à se mettre à niveau et à renouveler leurs compétences pour s'adapter aux besoins d'un marché du travail en constante évolution. C'est le défi que nous avons à relever. Le marché du travail se transforme à vive allure et les travailleurs vont avoir besoin d'un accès permanent à la formation. Ce n'est pas juste l'affaire d'un jour, qui ne se répète pas le lendemain ni la semaine d'après. Nous devons trouver une façon d'offrir aux travailleurs un meilleur accès à la formation continue afin qu'ils puissent constamment se perfectionner.

Nous avons beaucoup de travailleurs qualifiés au Canada. Certains peuvent vivre dans une région où le poste vacant n'est pas de leur ressort. De même, bien sûr, en considérant les mesures de transition liées aux changements climatiques, nous devons aussi déterminer comment nous allons amener de ces travailleurs — dont beaucoup sont qualifiés — dans d'autres régions du pays, ou modifier leurs compétences pour les adapter au marché du travail de leur région.

Je pense aussi que nous devons continuer de reconnaître et de valoriser l'importance de la politique d'immigration du pays. Il est évident qu'il faudra beaucoup plus de Canadiens pour soutenir la croissance de la population active en dépit des départs à la retraite et des décès. Étant donné le faible taux de natalité que nous avons au pays, comment allons-nous continuer d'attirer des gens et par quelles différentes avenues allons-nous le faire?

C'est très important à mon avis parce que nous reconnaissons ainsi que nous devons aider les Canadiens à accéder au marché du travail; si nous ne le faisons pas, il y aura du ressentiment, vu que [*Difficultés techniques*] de nouveaux Canadiens viennent aussi de l'étranger pour aider à combler les emplois que nous avons. Ils peuvent mettre leurs compétences et leurs talents au service du Canada.

• (1720)

Mme Julie Dzerowicz: C'est très utile, monsieur Yussuff.

À ce propos, croyez-vous que nous disposions des données locales et régionales nécessaires sur la main-d'œuvre et les compétences dans l'ensemble du pays pour adapter adéquatement nos politiques d'immigration, nos stratégies de formation et de perfectionnement afin d'amener les gens vers les emplois ou de les former pour occuper les emplois là où ils se trouvent?

M. Hassan Yussuff: Je pense que nous avons des données justes sur ceux qui sont au chômage, parce qu'ils entrent dans le système dès qu'ils font une demande de prestations ou qu'ils perdent leur emploi. Nous n'en avons pas sur les compétences des travailleurs qui perdent leur emploi. Il doit y avoir moyen d'évaluer les travailleurs avant qu'ils soient mis à pied ou que leur emploi disparaisse, pour que nous sachions au moins quel est leur niveau de compétence. Et surtout, il faudrait demander à ces travailleurs s'ils sont disposés et aptes à suivre un programme de formation qui leur soit accessible. Ainsi, ils pourront mettre à jour leurs compétences pendant qu'ils touchent des prestations ou qu'ils tentent de faire la transition vers un nouvel emploi.

Mme Julie Dzerowicz: Merci beaucoup.

Ma dernière question s'adresse à Mme Morse.

Je vais poursuivre dans la même veine que M. Easter. Moi aussi, j'ai été dérangée par vos commentaires au sujet de l'équipement de protection individuelle, madame Morse, mais j'ai vraiment aimé quand vous avez dit vouloir travailler sur les mesures en place pour faire rapport et rendre des comptes. Vous n'avez peut-être pas les détails en main maintenant, mais j'aimerais vraiment que vous les fassiez parvenir au Comité dans le meilleur délai. Avez-vous des recommandations précises à faire au gouvernement fédéral sur une meilleure façon d'acheminer l'argent à nos systèmes scolaires afin qu'il vous parvienne en temps utile, et qu'il aille exactement là où il est censé aller?

Nous voulons vraiment être sûrs de faire les choses le plus efficacement possible. Avez-vous des idées dont vous pourriez nous faire part tout de suite, et sinon, pourriez-vous nous les envoyer?

Mme Shelley L. Morse: Certainement. Il est alarmant que des enseignants dépensent de leur propre poche pour aller au travail chaque jour, mais ce n'est rien de nouveau pour les enseignants au Canada. Nous avons toujours financé nos propres salles de classe, même si personne ne nous a avertis que ce serait le cas quand nous avons été embauchés. Bien souvent, nous n'avons pas les livres et les articles nécessaires pour enseigner. Lorsque la COVID a frappé et qu'on nous a dit que nous retournerions à l'école, nous savions que nous fournirions probablement l'EPI et les désinfectants pour les mains, et tout ce qu'il faudrait pour bien faire notre travail. Ce n'est pas à nous de le faire — cela devrait être fourni par les provinces et les territoires —, mais nous ne pouvons pas non plus voir souffrir nos élèves.

Nous avons besoin d'un mécanisme de reddition de comptes pour que l'argent aille bien où il est censé aller. Le mandat était plutôt vaste: servez-vous de cet argent pour la COVID et pour ramener les élèves à l'école. Il n'y a pas eu de consultations avec nos organisations, où on nous aurait dit: « Voici ce que nous prévoyons de faire avec l'argent. Avez-vous des suggestions? D'après vous, qu'est-ce que les enseignants trouveraient le plus important et le plus utile pour bien dispenser leur enseignement? »

Il faut rester ouverts aux consultations. Nous avons besoin d'un mécanisme de reddition de comptes. Le gouvernement a été généreux pour les salles de classe, sauf que l'argent ne s'est pas rendu. Lorsque les organisations d'enseignants du Canada posent des questions, elles n'obtiennent aucune réponse. Je pense qu'à l'avenir, le gouvernement doit s'assurer que les provinces et les territoires rendent compte de l'utilisation de cet argent. Il devait servir à des fins précises, mais nous ne le voyons pas dans nos salles de classe.

• (1725)

Mme Julie Dzerowicz: Merci beaucoup.

Le président: Merci à tous. Nous avons un peu dépassé le temps alloué.

Nous arrivons à un tour où chacun dispose de deux minutes et demie, d'abord M. Blanchette-Joncas, puis M. Julian.

Monsieur Blanchette-Joncas, c'est à vous.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Merci, monsieur le président.

Je vais continuer de poser à M. Côté, du Conseil québécois du commerce de détail, des questions du même ordre que tout à l'heure.

En 2017, le gouvernement du Québec a estimé à 260 millions de dollars les pertes de revenus en TVQ. Les pertes liées à la TPS non perçue représentent probablement plusieurs millions, voire plusieurs milliards de dollars.

Monsieur Côté, avez-vous des informations concernant les pertes de revenus occasionnées au cours des dernières années par la TPS non perçue, particulièrement dans le cas des produits en ligne?

M. Jean-Guy Côté: La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke a fait une recherche portant sur ce que représenterait l'application de la TPS sur les divers produits achetés en ligne provenant de l'étranger. On a estimé que, pour l'ensemble du Canada, les pertes de revenus pour le gouvernement dans le cas de ces produits se situaient entre 864 millions et 1,93 milliard de dollars par année. Dans le contexte d'un éventuel retour à l'équilibre budgétaire, il s'agit de revenus intéressants pour le gouvernement. Cela favoriserait également l'équité entre les détaillants basés au Québec et au Canada et les plateformes internationales.

Mis à part cela, il y a également une mesure relative aux frais d'interchange. Rappelons que les frais d'interchange au Canada sont parmi les plus élevés au monde. L'Europe les plafonne à 0,5 %, alors qu'au Canada, il s'agit en moyenne de 1,5 %. Dernièrement, ils ont été de 1,4 %. Cette mesure aiderait amplement à remettre un certain montant d'argent dans le système. Pour vous donner un ordre de grandeur, je vous cite l'exemple de l'Union européenne. On estime qu'on est allé chercher environ 800 millions d'euros par année dans les poches des contribuables européens, tout simplement en plafonnant les frais d'interchange.

Donc, il existe d'autres mesures. Nous allons participer activement à la consultation annoncée dans le budget, en espérant voir d'autres mesures concrètes cet automne.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie de ces précisions, monsieur Côté.

Comme vous le savez sans doute, le budget déposé hier prévoit la prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer. Cependant, on constate que le pourcentage de soutien diminuera à partir du mois de juillet.

Selon vous, les secteurs les plus durement touchés, notamment certains commerces, auraient-ils dû voir ces programmes être prolongés aux taux actuels?

M. Jean-Guy Côté: Les diverses subventions subsistent parce qu'elles soutiennent les diverses entreprises en période de pandémie. Si le nombre de cas demeure très élevé au cours de l'été et que les commerces ne peuvent pas rouvrir comme prévu, la disparition graduelle de ces subventions sera peut-être plus difficile à vivre pour eux.

La subvention salariale est importante pour les commerçants, puisqu'elle est essentielle au maintien du lien d'emploi. Sur le territoire québécois comme dans le reste du Canada, il est très difficile pour un détaillant de recruter du personnel. Dans ce contexte, il ne peut pas se permettre de renvoyer un employé à la maison pour une troisième fois en raison du confinement. N'importe quel employé le moins dévoué et sans lien d'emploi fort va mettre à jour son curriculum vitae et trouver un emploi ailleurs.

Lorsque l'activité économique reprendra, les difficultés de recrutement vont réapparaître. Comme il n'y a pas une grande quantité d'employés potentiels dans le secteur, cela risque de causer des ennuis sur le plan de l'offre de services.

[Traduction]

Le président: Merci à vous deux.

Nous allons passer à M. Julian. Nous aurons un peu de temps [*Difficultés techniques*] cinq heures. Ce sera M. Kelly, Mme Koutrakis, Mme May et M. Sorbara. Il nous restera quelques minutes et d'autres veulent intervenir.

Monsieur Julian, c'est à vous.

● (1730)

M. Peter Julian: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aurais une question pour M. Yussuff.

Je tiens à vous remercier de militer si fort en faveur d'un régime public universel d'assurance-médicaments. Outre le Congrès du travail du Canada, nous avons vu dans tout le pays des syndicalistes se battre pour obtenir l'assurance-médicaments universelle. En raison surtout de la pandémie et du nombre de pertes d'emplois, nous constatons que de plus en plus de gens n'ont aucun régime de médicaments. C'est pourquoi la Loi canadienne sur l'assurance-médicaments, qui a été présentée en février et qui a été appuyée par le CTC, comme vous le savez, était si importante. Le gouvernement l'a rejetée. Elle aurait structuré l'assurance-médicaments de la même façon que notre régime universel de soins de santé.

Le rapport Hoskins demandait du financement cette année pour négocier avec les provinces afin de mettre les choses en branle. Le budget ne prévoit aucun financement nouveau pour l'assurance-médicaments. Beaucoup de gens disent qu'on laisse tomber l'assurance-médicaments et qu'elle aurait pu faire l'objet de discussions et de négociations avec les provinces en même temps que les garderies.

Pourriez-vous nous parler de l'importance de l'assurance-médicaments universelle pour les travailleurs et les millions de Canadiens qui n'ont pas de régime et qui ont du mal à payer leurs médicaments, surtout en pleine pandémie?

M. Hassan Yussuff: Merci de votre question, monsieur Julian.

Bien sûr, nous militons depuis plus de trois ans pour l'instauration d'un régime national d'assurance-médicaments. Cela aussi émane de notre propre congrès et du dialogue avec nos membres. J'ai passé quelques mois à sillonner le pays. J'ai visité 27 villes et

j'ai pu en discuter avec la population en général. Les histoires de gens qui en arrachent pour se procurer des médicaments m'ont brisé le cœur. Cela nous a confirmé qu'il s'agit d'un besoin fondamental. Le Canada doit trouver le moyen de se doter d'un régime national d'assurance-médicaments qui prendra...

Toute ma vie, je n'ai pas vraiment eu besoin de médicaments. J'ai eu de la chance. Je n'ai pas été malade. Je n'ai pas besoin de médicaments, mais je suis protégé par le régime privé de mon employeur. Il y a des millions de Canadiens qui n'ont pas le luxe d'un régime d'employeur auquel ils peuvent s'adresser pour obtenir leurs médicaments. Je comprends ce qu'ils endurent.

Je pense que le budget d'hier est une occasion ratée, et les gens peuvent être certains que nous n'allons pas arrêter de militer en faveur d'un régime national d'assurance-médicaments. C'est un de nos combats et nous n'allons pas y renoncer. Nous croyons que c'est réalisable, d'autant plus que le coût des médicaments pour les provinces et pour le gouvernement fédéral ne va pas diminuer avec les achats sur la plateforme Recollective. Plus tôt nous trouverons un mécanisme national pour acheter des médicaments, mais aussi pour en dresser une liste nationale, plus tôt nous pourrons faire la démonstration qu'il est possible d'avoir un régime public universel.

Les provinces sont de la partie, à part égale. Il est important que le gouvernement fédéral collabore avec elles pour que cela se produise. Le Dr Hoskins, dans son rapport, a présenté un plan très clair pour y arriver. Les médicaments essentiels viennent en tête de ses recommandations. Nous allons poursuivre nos efforts.

J'aimerais faire une dernière remarque à ce sujet. Beaucoup de nos membres qui ont perdu leur emploi et qui ont été mis à pied à cause de la pandémie ont aussi perdu la protection qui venait avec leur emploi. Ils n'ont plus accès à l'assurance-médicaments qu'ils avaient. C'est grave. C'est pourquoi nous avons vécu cela hier comme une grande déception. Nous allons poursuivre nos efforts.

Je terminerai là-dessus. Lorsque nous avons entrepris d'étendre le Régime de pensions du Canada, il nous a fallu neuf ans pour amener le gouvernement fédéral et les provinces à conjuguer leurs efforts pour y arriver. Personne n'a jamais cru que nous le ferions, et malgré l'engagement pris par le gouvernement fédéral précédent — qui est resté sans suite —, nous avons enfin réussi en 2016.

Je le dis sans hésitation: nous n'arrêterons pas notre campagne en faveur d'un régime national d'assurance-médicaments parce que nous croyons que c'est fondamental pour l'égalité de tous les Canadiens. Si vous vivez à l'Île-du-Prince-Édouard, vous avez droit au même accès aux médicaments que si vous vivez en Ontario ou en Colombie-Britannique. Nous devrions tous être traités de la même façon, et la seule façon d'y arriver, c'est de faire comme nous avons fait pour les soins de santé au Canada.

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

Nous passons à M. Kelly, qui sera suivi de Mme Koutrakis. Vous disposez chacun de cinq minutes.

M. Pat Kelly (Calgary Rocky Ridge, PCC): Merci, monsieur le président.

En tant que ministre du cabinet fantôme responsable de la petite entreprise, je vais m'adresser d'abord à ceux de nos témoins qui représentent des petites entreprises, en commençant peut-être par M. Côté.

Est-il juste de dire que, même si bon nombre de vos membres ont bénéficié des programmes gouvernementaux conçus pour garder les gens au travail et pour sauver les entreprises du naufrage immédiat en les aidant à assumer des dépenses comme le loyer, pour la plupart d'entre eux, rien ne peut remplacer le retour de leurs clients? Pourriez-vous nous parler de la nécessité d'un plan pour relancer l'économie de manière sûre et permanente?

• (1735)

M. Jean-Guy Côté: Merci, monsieur Kelly.

Je dois dire que nos membres souhaitent surtout rouvrir leurs commerces le plus rapidement possible, c'est là leur principal objectif, tout en voulant évidemment éviter que leurs clients soient infectés à l'intérieur de leurs magasins. Ils suivront les règles prescrites par les autorités provinciales de santé publique, surtout au Québec. Certaines régions sont actuellement sous pression en raison du nombre élevé de cas de COVID.

Honnêtement, nous espérons que l'été sera porteur de bonnes nouvelles. La vaccination va bon train, mais la réouverture ne sera pas aussi rapide que les gens l'espèrent. Il y aura des ajustements à faire en cours de route pour inciter nos clients à revenir et les commerces à réouvrir.

M. Pat Kelly: Je vous remercie.

Je vais maintenant demander à Mme Hodson d'intervenir, en particulier concernant la dette et l'endettement. Vous avez dit que votre propre entreprise avait fermé ses portes et vous avez dit que beaucoup d'entreprises de votre secteur avaient aussi fermé leurs portes. Il me semble y avoir trois types de dettes en jeu. Il y a les mesures d'aide du gouvernement, qui doivent être considérées comme une dette, et qui sont un facteur d'endettement des entreprises. Il y a la marge de crédit et la dette commerciale que les entreprises accumulent. Il y a aussi beaucoup de dettes moins bien comprises et qui font l'objet de moins de suivi. Vous en avez mentionné certaines — arriérés de loyer, factures impayées, montants facturés à des partenaires ou à des entreprises affiliées.

Pouvez-vous nous parler du rôle de la dette dans votre entreprise et des risques qu'elle représente pour la reprise des entreprises du secteur?

Mme Sara Hodson: Bien sûr. Merci de m'en donner l'occasion.

En plus de tout ce que vous venez de mentionner, dans l'industrie du conditionnement physique, nous devons louer l'équipement d'entraînement qui se trouve toujours dans nos installations. Je le répète, nos entreprises ont dû faire des investissements à répétition, ce qui veut dire qu'elles se sont endettées afin de pouvoir continuer à servir leurs clients en ligne. Elles ont dû créer des plateformes en ligne et obtenir des licences d'utilisation de logiciels, à un coût élevé qui se répercute sur les usagers.

Le principal problème de l'industrie du conditionnement physique, c'est le retour des clients. À quel moment seront-ils prêts à revenir, à la fois psychologiquement et physiquement? C'est ce qui représente notre plus importante perte. Dans l'ensemble du Canada, les installations perdent entre 15 000 et 30 000 \$ par mois. En Alberta, un gros joueur du secteur, propriétaire d'une chaîne de centres de conditionnement physique, utilise la subvention pour le loyer. En raison des plafonds imposés et de la manière dont le programme est conçu, il reste encore plus de 800 000 \$ par mois en loyers impayés conformément aux ententes de location.

M. Pat Kelly: D'accord. Vous dites que le programme d'aide au loyer n'empêche pas les défauts de paiement du loyer.

Mme Sara Hodson: C'est exact.

M. Pat Kelly: Monsieur le président, comme il ne me reste que 60 secondes, puis-je seulement...

Le président: Prenez tout le temps nécessaire.

M. Pat Kelly: Monsieur le président, je veux seulement vous informer que j'espère disposer d'environ cinq minutes pour proposer ma motion. J'espère qu'elle ne suscitera pas un long débat, mais je vais la proposer à la fin.

Le président: Nous aurons cinq minutes à la fin de chaque ronde de questions.

M. Pat Kelly: D'accord, à la fin... oui.

Le président: Nous entendrons, dans l'ordre, Mme Koutrakis, Mme May et M. Sorbara.

Madame Koutrakis, c'est à vous.

Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Merci, monsieur le président, et bienvenue à tous nos témoins.

Ma première question est pour M. Yussuff. Dans le budget d'hier, la ministre Freeland a annoncé des investissements destinés à soutenir les travailleurs canadiens, notamment l'établissement d'un salaire minimum fédéral de 15 \$. Le budget prévoit aussi des investissements dans la formation de travailleurs qualifiés et, comme nous l'avons entendu dans un témoignage précédent, dans un plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ainsi que dans la prolongation des prestations d'urgence.

Pouvez-vous nous parler du rôle essentiel de ces mesures, tant pour les travailleurs canadiens que pour la reprise économique, et nous faire part des commentaires de vos membres?

• (1740)

M. Hassan Yussuff: Comme vous le savez, la pandémie n'est pas encore terminée. Des milliers de Canadiens ne sont toujours pas de retour au travail et n'auront peut-être plus d'emploi quand la pandémie sera derrière nous. Toutes les mesures annoncées hier seront essentielles.

Le salaire minimum de 15 \$ est très important pour les travailleurs sous réglementation fédérale. C'est l'occasion pour le gouvernement d'exercer son leadership à l'échelle nationale. Un grand nombre de travailleurs sous réglementation fédérale en bénéficieront. Bon nombre d'entre eux travaillent dans les aéroports du pays et ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Comme vous le savez, le Code du travail ne prescrivait pas de salaire minimum fédéral et je crois que cette mesure est essentielle pour construire l'avenir puisqu'il est indexé sur l'inflation. Nous pouvons en discuter, mais je pense que c'est vraiment important. Il y a longtemps que le CTC préconise l'établissement d'un salaire minimum national.

Quant à la prolongation de l'autre programme, la Prestation canadienne d'urgence ou PCU, et la prolongation du versement des prestations, il est très important que les travailleurs puissent se prévaloir de ces prestations de façon permanente. Je le répète, la pandémie ne sera peut-être pas terminée en septembre et nous devons peut-être alors repenser cette mesure. Beaucoup de Canadiens se seraient retrouvés dans une pauvreté extrême si nous n'avions pas eu ces prestations dès le départ pour soutenir ces familles et ces particuliers. Nous devons absolument reconnaître ces réalités au fur et à mesure que nous avançons.

Le programme de formation sera très utile pour les travailleurs qui ont été mis à pied et qui risquent fort de ne pas retrouver leur emploi... Ce serait bien qu'ils puissent commencer à avoir accès à une formation pour acquérir de nouvelles compétences et accroître leurs chances de participer au marché du travail. De nouvelles compétences pourraient leur offrir de nouveaux débouchés.

Le budget reconnaît également l'importance capitale d'offrir une formation aux jeunes. Comme vous l'avez constaté lors de la récession de 2008, il a fallu attendre huit à neuf ans avant que les taux de chômage retombent sous le seuil des 10 %. Les mesures annoncées hier sont vraiment importantes. Nous devons aider les jeunes à se prévaloir de ces programmes de formation et d'apprentissage afin de les aider à avoir un brillant avenir.

Nous appuyons sans contredit la plupart des mesures annoncées hier. Nous savons qu'il sera primordial de donner aux travailleurs l'assurance qu'ils ne perdront pas leurs prestations de jour au lendemain. Notre grand défi est d'arriver à vacciner les Canadiens et, encore plus important, à maîtriser la propagation du virus afin que nous puissions relancer l'économie. Il n'y a rien de mieux que d'avoir un bon emploi. Je pense que ces mesures contribueront à l'épanouissement des travailleurs.

Par ailleurs, les investissements dans les infrastructures sont essentiels pour bâtir le Canada dont nous avons besoin pour lutter contre les changements climatiques. J'ai particulièrement apprécié le soutien annoncé pour les rénovations destinées aux entreprises et aux propriétaires de maisons. Cette mesure contribuera grandement à la création d'emplois et aidera les familles à participer à la lutte contre les changements climatiques, tout en réduisant leurs factures de chauffage.

Mme Annie Koutrakis: Je vous remercie de ces commentaires.
[Français]

Ma prochaine question s'adresse à M. Côté.

Le budget de 2021 propose le nouveau programme d'embauche pour la relance économique du Canada à l'intention des employeurs qui continuent de voir leurs revenus diminuer par rapport à ce qu'ils étaient avant la pandémie.

Comment ce programme aidera-t-il les détaillants à embaucher de nouveaux employés?

M. Jean-Guy Côté: En fait, il s'agit surtout de s'assurer d'un certain revenu pour pouvoir offrir quand même des conditions à des employés. L'emploi dans le commerce de détail est parfois très volatil, surtout dans les magasins. Plusieurs industries devront donc puiser dans le même bassin d'employés lors de la relance. Au fond, le maintien de la subvention permet de promettre certains revenus à des employés qui sont très compétents.

Cette mesure pourra aider au cours des prochains mois. Cependant, à quelle vitesse les fonds de ce programme seront-ils retirés des revenus des détaillants? Cette diminution progressive des subventions se fera-t-elle en concordance avec la réduction du nombre de cas et la réouverture des magasins? Cela reste à voir.

Mme Annie Koutrakis: La Banque du Canada a fait état d'une augmentation spectaculaire de la consommation au cours de la pandémie.

Vous attendez-vous à des augmentations considérables de l'activité des consommateurs et des dépenses de détail après que les res-

trictions liées à la pandémie auront été levées? Comment cela profitera-t-il à vos membres?

• (1745)

M. Jean-Guy Côté: Puisque les taux d'épargne sont extrêmement élevés, nous nous attendons à une consommation assez intense au moment de la réouverture des commerces. Les principaux prévisionnistes s'attendent aussi à une croissance marquée après la levée des restrictions.

Certains secteurs du commerce de détail se portent très bien, par exemple la quincaillerie et la rénovation. Les derniers mois ont été très bons pour ces commerces. Néanmoins, d'autres secteurs, comme la mode et le commerce de détail pour l'habillement, sont un peu plus en difficulté. Nous nous attendons à ce que ces secteurs bénéficient d'une consommation accrue à mesure que les gens retourneront au travail.

Mme Annie Koutrakis: Ai-je le temps de poser une dernière question, monsieur le président?

[Traduction]

Le président: Non, vous avez dépassé votre temps de parole. Je suis désolée, madame Koutrakis.

[Français]

Mme Annie Koutrakis: Merci.

[Traduction]

Le président: C'est maintenant au tour de Mme May de poser quelques questions, puis ce sera au tour de M. Sorbara. Nous discuterons ensuite de la motion.

Allez-y, madame May.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Merci, monsieur le président.

Je remercie également mes collègues du Comité de me donner si généreusement un peu de temps.

Ma première question est pour Mme Clemence.

J'ai une île... J'habite sur l'île de Vancouver et les commentaires que j'entends de la part des exploitants d'entreprises touristiques et de services d'autocars s'apparentent beaucoup à ce que vous venez de dire au sujet du budget déposé hier. J'aimerais donc vous poser une question sur le budget, tout en étant tout à fait d'accord avec chaque mot que nous avez dit concernant la situation précaire du secteur du tourisme, des services d'autocars et des grandes attractions touristiques. Dans ma région, les Jardins Butchart en sont un exemple.

Avec les 500 millions de dollars annoncés dans le budget d'hier pour venir en aide au secteur du tourisme, et les 100 millions de dollars pour aider Destination Canada à faire la promotion du Canada, les gens de ma région se demandent qui fera la promotion de leurs attractions touristiques si les entreprises ont fait faillite. J'aimerais savoir si vous pensez que le budget déposé hier aidera votre secteur et si nous avons besoin d'en faire plus.

Mme Corryn Clemence: Nous étions ravis du financement accordé à Destination Canada. C'est important d'avoir ce montant, mais vous avez raison. Combien obtiendrons-nous et combien restera-t-il pour aider les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement à s'en sortir et à survivre à la pandémie? Un montant de 500 millions de dollars, cela semble extraordinaire, mais il faut le répartir à travers le pays. Comment se fera la répartition? À l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, le tourisme est un secteur de premier plan. Comment cet argent sera-t-il réparti entre les provinces et entre chaque région? Voilà la question que nous nous posons.

Nous entendons parler du programme d'embauche pour la relance économique du Canada. Je n'en connais pas les détails, mais je me demande si ce programme profitera à une industrie saisonnière comme la nôtre autant qu'à certains autres secteurs. Nous espérons que la subvention salariale ne serait pas réduite progressivement. C'est une grande déception pour nous.

Je me suis entretenue avec un certain nombre d'exploitants qui pensent que nous ne sommes pas encore sortis de cette pandémie. Au moment où frappe la troisième vague, le Canada atlantique est, encore une fois, une région relativement sécuritaire par rapport à d'autres, mais nous n'en sommes pas encore sortis non plus. Beaucoup de restrictions sont encore en vigueur. Si nos entrepreneurs voient leur chiffre d'affaires fondre de 60, 70 et 80 % et si la subvention salariale est réduite à 20 %, par exemple, au lieu d'être à 75 % comme avant, bon nombre de nos entreprises envisagent de ne pas ouvrir leurs portes cette année encore.

Mme Elizabeth May: Merci.

S'il me reste du temps, je vais poser une question rapide à M. Yussuff.

Le président: Vous avez le temps. Allez-y.

Mme Elizabeth May: Vous n'avez pas abordé ce sujet dans votre témoignage, mais je suis certain que vous auriez pu le faire à en juger par le travail incroyable que vous avez accompli, sous le mandat de l'ancienne ministre de l'Environnement Catherine McKenna, sur la manière d'aborder la transition énergétique afin que les travailleurs du secteur des combustibles fossiles ne soient pas laissés pour compte.

Pouvez-vous nous dire quelles autres mesures auraient dû être prévues dans ce budget et que nous devons continuer à réclamer pour faire en sorte que ces travailleurs puissent avoir de bons emplois dans le futur.

M. Hassan Yussuff: Merci beaucoup, madame May, de reconnaître ce travail. Je pense qu'il est indispensable compte tenu des défis avec lesquels nous devons composer pour faire reconnaître les travailleurs et les collectivités — car il ne s'agit pas seulement des travailleurs, mais des collectivités aussi — qui devront faire la transition vers d'autres secteurs à travers le pays.

Comme vous le savez, au moment de la création de notre groupe de travail, le gouvernement nous a versé 36 millions de dollars pour démarrer nos travaux et, dans le budget de 2019, l'ancien ministre des Finances nous a octroyé 150 millions de dollars de plus pour mettre en place des mesures transitoires pour les collectivités qui seront touchés par l'élimination progressive du charbon.

Il va sans dire que d'autres recommandations de ce rapport doivent être mises en œuvre. L'une d'entre elles, au sujet de laquelle nous sommes en discussion avec le gouvernement, est l'élaboration

de mesures législatives transitoires équitables énonçant, dans un langage clair, les conditions dont jouiraient les travailleurs, si jamais ils perdaient leur emploi et devaient amorcer une transition vers un autre emploi: formation, évaluation de leurs compétences, possibilité de déménager s'ils le souhaitent, ou de prendre leur retraite.

Cela serait très utile parce que nous comprenons, en tant que mouvement, que les changements climatiques sont bien réels et que nous devons nous attendre à des défis et des perturbations dans le cadre du travail que nous effectuons dans ce pays. Nous espérons, bien sûr, que ces mesures législatives transitoires nous donneront l'occasion de montrer l'exemple, en tant que pays, et de démontrer que nous pouvons donner aux travailleurs l'assurance que nous voulons leur assurer un avenir prospère, à eux et à leurs familles. Nous voulons également rappeler aux collectivités qu'elles obtiendront de nouvelles ressources pour attirer de nouveaux investissements, lorsque les investissements dans certains secteurs disparaîtront.

En guise de conclusion, je vous signale que nous nous sommes rendus dans une collectivité albertaine où les installations de charbon avaient commencé à réduire leurs activités et où les mines étaient sur le point de fermer. Quatre cents emplois allaient disparaître dans le secteur du charbon. Aujourd'hui, cette ville a attiré 2 000 travailleurs grâce aux efforts déployés au niveau local pour éviter que la collectivité ne traverse des perturbations à cause de la transition des travailleurs du charbon.

Le rapport du groupe de travail contient d'autres recommandations qui doivent être mises en œuvre, et nous allons faire le suivi avec le gouvernement. Nous devons proposer des mesures législatives transitoires équitables afin d'aider les travailleurs à se construire un avenir.

• (1750)

Mme Elizabeth May: Excellent. Je vous remercie.

Le président: Merci à vous deux.

Je suis désolé, madame May, votre temps est écoulé.

Monsieur Sorbara, vous allez devoir être bref et nous passerons ensuite à la motion de M. Kelly.

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Merci, monsieur le président. C'est toujours un plaisir de travailler au Comité des finances sous votre gouverne, que vous exercez avec brio.

J'ai un bref commentaire. Je n'ai qu'une seule question pour Mme Hodson, étant donné que vous êtes la seule entrepreneure dans ce groupe de témoins. Dans ma circonscription, la ville où j'habite compte environ 13 000 petites et moyennes entreprises. Mon bureau se trouve dans un centre commercial, et j'ai mon restaurant, ma pâtisserie, mon tailleur et le nettoyeur juste à côté. Je sais combien tous ces gens travaillent fort et à quel point ils ont été touchés par cette pandémie.

Monsieur Yussuff, j'étais très heureux de voir dans ce budget, espérons-le, la fin de la rétrocession des contrats dans les aéroports. C'est un problème qui a été soulevé au cours de la première législature. J'ai hâte que ce projet de loi soit enfin adopté, monsieur Yussuff, et j'en suis très heureux.

Madame Clémence, votre secteur a été le premier à fermer et sera le dernier à ouvrir. À l'instar de la méthode comptable FIFO, pour utiliser l'acronyme anglais, vous pouvez inventer votre propre acronyme en français. À mesure que la vaccination se poursuit, nous espérons pouvoir commencer à réouvrir ces routes, surtout les routes régionales vers l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs, et y amener des touristes.

Madame Hodbon, en tant que chef d'entreprise, vous avez traversé une période très difficile comme bien d'autres, mais nous avons prolongé un certain nombre de programmes pour aider les entreprises. Avec la CPU et d'autres mesures, les chiffres sont éloquent. Ma circonscription compte de nombreux centres de conditionnement physique appartenant à un seul entrepreneur. Pouvez-vous me dire quels programmes ont bien fonctionné pour votre secteur et vos petites entreprises?

Mme Sara Hodson: Bien sûr. Merci de m'en donner l'occasion, monsieur Sorbara.

La subvention salariale et la subvention au loyer ont été des programmes essentiels pour notre secteur. Au tout début de la pandémie, nous avons négocié fermement avec les propriétaires. Au Conseil canadien de l'industrie du conditionnement physique, nous avons fait énormément d'appels sur Zoom pour essayer, ensemble, de trouver des façons de négocier avec nos propriétaires, avec comme résultat que de nombreux loyers ont été réduits. D'autres coûts vont toutefois donner un dur coup à nos livres comptables et à nos comptes bancaires, mais en général, la subvention salariale nous a été extrêmement utile pour maintenir en poste certains de nos employés.

Pour nos installations, qu'il s'agisse de petits centres-boutiques ou de grands centres de 30 000 pieds carrés, ces subventions ont été très utiles, mais il y a bien sûr des limites. Soit dit en passant, ces subventions seront utiles à une vaste diversité d'entreprises. L'industrie du conditionnement physique était en plein essor au début de la pandémie, nous avons des dizaines et des centaines de centres qui ouvraient à la grandeur du pays d'un mois à l'autre. Personnellement, j'ai dû fermer quatre de nos centres, ceux qui venaient d'être inaugurés au cours de l'année qui a précédé la pandémie.

Les programmes ont été d'une grande utilité. Les conditions qui y sont attachées ont fait en sorte que certains groupes, même au sein de notre secteur, ne peuvent en profiter. Le défi financier que pose la réouverture de ces centres pour notre secteur est quasi insurmontable.

● (1755)

M. Francesco Sorbara: Merci.

Le président: Très bien, nous allons devoir nous arrêter là. Merci à tous.

Les témoins peuvent rester avec nous s'ils le souhaitent, mais nous devons absolument nous interrompre à 18 heures, heure d'Ottawa.

M. Hassan Yussuff: Je vous aime beaucoup, monsieur Easter, mais je vais devoir vous quitter.

Le président: D'accord.

Je remercie tous nos témoins. Vous avez fait des observations très constructives et lancé d'excellentes idées. C'est justement ce que nous aimons ici au Comité et je vous en remercie.

C'est votre tour, monsieur Kelly, si vous voulez bien lire votre motion. Je ne l'ai pas sous les yeux.

M. Pat Kelly: Je vais la lire volontiers, mais je tiens d'abord à dire que le greffier a communiqué avec moi après avoir reçu la réponse des organisations que nous avons invitées. Il m'a recommandé de procéder par amendement favorable, autrement dit par consentement, et de remplacer quelques noms. Je vais lire la motion en y intégrant les deux changements suggérés par le greffier.

Je propose:

Que le comité tienne une réunion de trois heures divisée en deux groupes d'une heure et demie, avec Andrew Cowan et Michel Tremblay, de la SCHL, dans le premier, et Paul Kershaw, de Generation Squeeze, et Charlie Ursell, de Watershed Partners, dans le second, pour témoigner dans le cadre de l'étude intitulée « La richesse et le problème de l'inégalité en matière de logement entre les générations au Canada »; et que les déclarations préliminaires de la réunion soient limitées à cinq minutes par groupe.

Pour ceux qui lisent l'avis de motion, je remplace Steffan Jones et Eric Swanson par Michel Tremblay et Paul Kershaw. Si je peux la proposer avec ce libellé, je le ferai. C'est tout ce que j'ai à dire. Je ne veux pas présenter d'arguments en faveur de la motion, seulement la mettre aux voix, si cela est possible.

Le président: D'accord.

Dites-moi, monsieur Kelly, certains témoins ont décliné l'invitation. S'agit-il d'un refus ferme ou d'un problème de calendrier?

M. Pat Kelly: Oui, c'était ça.

Le président: Ne pourraient-ils pas être invités dans le cadre de l'étude en cours? Je serais étonné que quelqu'un s'oppose à ce que nous les invitions à témoigner, s'il est possible de le faire dans le cadre de l'étude en cours. Je pense que les invitations ont été lancées, et les refus que nous avons reçus n'ont rien à voir avec le sujet à l'étude. Je pense que ces personnes n'étaient pas disponibles au moment voulu. Le greffier aura probablement une meilleure réponse.

Est-ce que cela leur conviendrait si nous acceptions de recevoir ces témoins? Est-ce que cela répondrait à votre demande?

M. Pat Kelly: Posez-vous la question à moi ou au greffier?

Le président: À vous.

M. Pat Kelly: Je pensais que vous demandiez l'avis du greffier.

Nous avons invité tous ces témoins, mais nous n'avons pas réussi à avoir une réunion sur ce sujet, j'ai donc décidé d'en faire la demande par voie de motion. C'est pourquoi nous sommes ici. Si j'ai bien compris, le greffier qui a parlé à Paul Kershaw, l'un des témoins, a dit que ce dernier est maintenant disposé à venir. Il avait d'abord décliné l'invitation. Les témoins ne savaient probablement pas exactement à quel moment nous allions les convoquer. Cela explique peut-être leur refus, je ne le sais pas.

La motion mentionne clairement qui nous voulons entendre. Nous voulons avoir deux groupes de témoins durant une heure et demie chacun. Cela m'importe peu que ce soit ou non dans le cadre d'une étude distincte, mais j'aimerais que cette réunion ait lieu au cours du prochain créneau de trois heures que nous aurons. Ce ne pourra malheureusement pas être jeudi de cette semaine, mais nous pourrions peut-être disposer de trois heures mardi prochain. Ces témoins savent que nous souhaitons les entendre. Quoi qu'il en soit, j'espère que nous pourrions les faire venir ici pour cette étude.

• (1800)

Le président: Je peux lancer un débat sur la motion. Nous arrivons à la fin de notre temps, nous devons donc conclure. Je crois que nous ne pouvons dépasser l'heure prévue, monsieur le greffier. Je constate que plusieurs collègues souhaitent intervenir sur cette motion.

Monsieur Kelly, le greffier ne pourrait-il pas communiquer avec ces témoins pour voir s'ils peuvent venir témoigner dans le cadre de l'une de nos réunions régulières? Si nous entamons une nouvelle étude, nous serons obligés de produire un autre rapport. C'est ce qui me préoccupe un peu. Cela m'est égal. C'est au Comité de décider ce qu'il veut faire.

Monsieur le greffier, combien de temps nous reste-t-il?

Le greffier du comité (M. Alexandre Roger): Je vais devoir vérifier auprès des services pour savoir à quelle l'heure nous devons libérer la salle. Je suppose que c'est à 18 h 30, mais je dois d'abord leur parler.

Le président: D'accord, pendant ce temps, nous allons lancer le débat. Je pense que nous pourrions les inviter au moins dans le cadre de cette étude, mais je vais donner la parole à Mme Dzerowicz d'abord et ensuite à M. Julian et nous verrons après. Quoi qu'il en soit, nous sommes maintenant saisis de la motion.

Mme Julie Dzerowicz: Monsieur le président, je pense que le greffier essayait d'éclairer ce débat. Il nous donnait un signal en quelque sorte. Je ne sais pas s'il voulait ajouter quelque chose avant que je fasse mon commentaire.

Le greffier: Merci beaucoup, madame Dzerowicz.

La seule chose que je voulais dire c'est que nous ne pouvons plus prolonger nos réunions, ce qui signifie que nous ne pourrions pas avoir une réunion de trois heures à l'avenir parce que le Sénat a commencé à siéger. J'en ai informé le président. Si nous espérons avoir une réunion de trois heures la semaine prochaine, par exemple jeudi, ce sera impossible. Notre dernière réunion de trois heures aura lieu jeudi, dans deux jours.

Le président: Cela veut dire que cette réunion-ci est de deux heures.

M. Pat Kelly: Au début de la réunion, vous avez dit que nous ne pouvions pas nous réunir pendant trois heures à cause des votes. Étant donné que les votes...

Le président: Je me suis peut-être mal exprimé.

Jeudi de cette semaine, nous avons une réunion de trois heures de prévue, mais nous risquons d'être interrompus à cause des votes. Par la suite, en raison des réunions des comités sénatoriaux, on me dit que nous aurons seulement deux heures de disponibles pour nos réunions. C'est pourquoi les témoignages du gouverneur de la Banque du Canada et du DPB ont été limités à une heure chacun et non à une heure et demie, comme c'est normalement le cas.

M. Pat Kelly: Ma motion mentionne une réunion de trois heures. J'aimerais avoir deux groupes d'une heure et demie chacun. Je serais disposé à répartir les deux groupes d'une heure et demie sur deux réunions. Une seule réunion de deux heures ne suffira pas pour entendre les deux groupes.

Le président: Commençons le débat sur la motion et le greffier nous dira à quel moment nous devons nous arrêter. Nous devons céder la place à d'autres comités. Nous entendrons Mme Dzerowicz, puis M. Julian.

Monsieur le greffier, veuillez nous interrompre dès que vous aurez l'information.

Mme Julie Dzerowicz: Vous n'avez qu'à nous faire signe.

Monsieur Kelly, les noms figurant à votre liste ne me posent aucun problème. Auriez-vous l'obligeance de réinviter toutes ces personnes dans le cadre de cette étude et si, pour une raison ou une autre, le président n'arrive pas à les inscrire à l'ordre du jour, vous pouvez modifier votre motion. Cela nous permettrait d'accélérer la cadence, de faire venir ces témoins, de les entendre et de produire notre rapport.

Le président essaie d'établir le calendrier pour la comparution des témoins dans le cadre de l'étude en cours. Nous pourrions revenir à la motion si ce n'est pas possible, pour une raison ou une autre. Seriez-vous d'accord avec ça?

• (1805)

M. Pat Kelly: Je suis d'accord avec l'idée que ce sera le prochain... compte tenu des contraintes qu'on vient de me signaler. Je me demande si jeudi de cette semaine, malgré les contraintes de temps imposées par les votes, nous pourrions avoir une réunion de trois heures.

Nous n'avons pas besoin de 30 minutes pour nous rendre à la Chambre. Nous devons seulement désactiver ce canal et nous brancher sur celui du vote, s'il est impossible d'avoir les deux canaux en fonction simultanément.

Je serai disposé à faire cela jeudi. Il semble que le greffier ait déjà communiqué avec nos témoins à ce sujet, ils attendent donc notre réponse. Si nous pensons pouvoir avoir ces quatre témoins ici jeudi, je serais disposé à faire le nécessaire pour que cela fonctionne, malgré la contrainte du vote. Ce serait peut-être la solution la plus raisonnable.

Le président: Le greffier devra bien sûr nous donner une réponse à ce sujet, mais je crois...

Mme Julie Dzerowicz: Sommes-nous en mesure de faire ça? Pouvons-nous intégrer cela à l'ordre du jour?

Le président: Nous avons déjà invité des témoins à comparaître jeudi. Je ne sais pas combien ont accepté l'invitation. L'Association canadienne des producteurs pétroliers a notamment été invitée. Je ne sais pas combien ont accepté. Le greffier devra nous donner cette information. Il peut prendre quelques instants pour y réfléchir et nous donner l'information.

Nous entendrons maintenant M. Julian puis M. Fragiskatos.

M. Peter Julian: Merci, monsieur le président.

Je pense que cela ne pose aucun problème, même si nos réunions ne durent que deux heures. Nous pourrions consacrer une heure et demie à un groupe ce jeudi-ci, et entendre l'autre durant une heure et demie la semaine prochaine. Nous devons aussi discuter de nos travaux. Nous n'aurons aucun problème à remplir la dernière demi-heure, par exemple nous pourrions examiner l'ébauche du rapport sur les dépenses liées à la COVID.

Je vais appuyer cette motion et je pense que c'est jouable, même avec l'échéancier dont nous parlons et malgré les votes de jeudi soir. Nous pouvons caser la première heure et demie cette semaine, et l'autre la semaine prochaine.

Le président: Monsieur Fragiskatos.

M. Peter Fragiskatos: Merci, monsieur le président, et merci aussi à vous, chers collègues.

Je trouve qu'il ne serait pas logique d'entamer une nouvelle étude à ce moment-ci. Cela ne cadre pas avec notre plan de travail.

Monsieur Kelly, nous venons d'apprendre qu'il n'est pas possible d'avoir une réunion de trois heures. Je veux bien coopérer, c'est pourquoi je pense que ce n'est pas une bonne idée de demander au président de se prononcer sur la recevabilité de cette motion. Je propose donc que nous demandions au greffier de communiquer avec les témoins, comme cela a été suggéré.

Comme nous venons de l'apprendre, ils sont disposés à venir. C'est un problème de calendrier qui les a empêchés de venir. Invitons-les dans le cadre de notre étude en cours. Je suis d'accord avec ça. Autrement, nous devons nous demander s'il est vraiment nécessaire, monsieur le président, que vous vous prononciez sur la recevabilité de cette motion dans sa forme actuelle puisqu'elle propose une réunion de trois heures et que cela est impossible, comme nous le savons. Cela me semble un bon compromis, M. Kelly, je veux bien travailler avec vous là-dessus. Attendons la réponse des témoins que vous voulez inviter, mais faisons-les venir dans le cadre de l'étude en cours. Invitons-les dans ce cadre.

M. Pat Kelly: C'est très bien, surtout à cause de l'obstacle que posent les votes jeudi. Je suis disposé à me rallier à la suggestion de Mme Dzerowicz, c'est-à-dire de mettre ma motion en suspens pour l'instant, dans l'espoir que nous pourrions nous ménager du temps pour entendre tous ces témoins. Si cela n'est pas possible de le faire au cours de deux séances d'une heure et demie, en une seule journée, nous les entendrons dans le cadre de deux réunions consécutives.

• (1810)

Le président: Quelle est la situation pour jeudi de cette semaine, monsieur le greffier? Serait-il possible d'entendre l'un des deux groupes? Je ne sais pas qui a accepté l'invitation et qui l'a déclinée. Je sais que vous devez maintenant désactiver ce canal à temps et que vous avez d'autres choses à régler. Serait-il possible d'accueillir le groupe qui a déjà accepté l'invitation au cours d'une séance d'une heure et demie et de convoquer ceux qui sont disposés à venir à notre prochaine réunion?

Le greffier: Nous avons prévu une réunion de trois heures avec deux groupes de témoins, et tous ces témoins, à l'exception de ceux des conservateurs, ont accepté l'invitation. Les groupes sont tous complets, à l'exception des quatre places réservées pour les témoins des conservateurs. L'un de ces témoins devait être l'Institut Fraser, qui n'a pas encore répondu. Je sais que les trois organisations mentionnées dans la motion sont disposées à venir jeudi de cette semaine, parce que je leur ai parlé en début de semaine. Elles sont déjà au courant.

Le président: Nous ne voudrions surtout pas manquer à l'engagement que nous avons pris avec elles. Pour le moment, ne serait-il pas judicieux que la personne qui est en contact avec ces organisations chez les conservateurs... Monsieur Kelly, vous pourriez peut-être communiquer avec elles pour leur demander si elles acceptent de venir à une réunion dans le courant de la semaine prochaine afin que nous sachions s'il est possible de les recevoir?

Certains témoins semblent avoir décliné l'invitation, mais nous ne savons pas pourquoi.

M. Pat Kelly: Je suis un peu mêlé parce qu'il me semble que le greffier a d'autres témoins. Si vous avez déjà les quatre témoins

mentionnés dans ma motion, et si vous êtes en contact avec eux et s'ils sont disposés à venir jeudi, mais que vous avez déjà invité des témoins de remplacement, il me semble que cela fera beaucoup de monde jeudi.

Le président: Nous allons demander au greffier ce qu'il en dit, parce que je ne suis pas certain. La liste que j'ai pour jeudi comprend les deux groupes de témoins que nous avons invités, dont deux de l'Institut Fraser — Fred McMahon et Steven Globberman.

Monsieur le greffier, êtes-vous en train de nous dire qu'ils ont décliné l'invitation?

Ce ne sont pas les deux noms que vous avez mentionnés, n'est-ce pas, monsieur Kelly?

M. Pat Kelly: Non. Je veux inviter la SCHL, Generation Squeeze et Watershed Partners. Ce sont les organisations que j'ai mentionnées dans ma motion.

Le président: D'accord. Monsieur le greffier, pouvez-vous clarifier la situation, s'il vous plaît?

Le greffier: Oui.

Voici comment cela fonctionne: six témoins feront partie d'un groupe d'une heure et demie — deux proposés par les libéraux, deux par les conservateurs, un par les bloquistes et un par les néo-démocrates. Cela veut dire qu'au cours de notre réunion de trois heures, nous entendrons quatre témoins proposés par les conservateurs. Nous parlons d'organisations et non de particuliers.

Nous avons l'Institut Fraser, ce qui fait un, mais il y reste encore trois places. Nous pourrions avoir la SCHL, ce qui ferait un deuxième témoin, puis Generation Squeeze, qui serait le troisième, et Watershed Partners, le quatrième. Nous pouvons accueillir les quatre témoins proposés par le Parti conservateur, peu importe le nombre de représentants que chaque organisation enverra.

Est-ce que cela vous semble logique?

M. Pat Kelly: Tout à fait.

Dans ma motion, je proposais vraiment deux groupes distincts de témoins. Je suis enclin à ce que nous votions là-dessus et, si le Comité souhaite appuyer cette motion, j'aimerais alors que nous procédions de cette manière.

Le président: Je pense que vous allez devoir en modifier légèrement le libellé, à cause des trois heures.

Pouvons-nous procéder de cette façon, monsieur Kelly? Je pense que le comité directeur doit se réunir lundi soir. Nous pourrions en profiter pour régler la question à ce moment-là. Cela m'est égal. Nous pouvons mettre la motion aux voix maintenant.

• (1815)

M. Pat Kelly: Nous avons toujours le même problème pour ce jeudi. Il nous est impossible d'avoir une réunion de trois heures jeudi.

Oui, je peux mettre de côté la motion et la présenter à notre comité directeur. Si nous réussissons à faire venir quelques témoins, si certains se tiennent prêts et peuvent former un groupe jeudi, je ne souhaite vraiment pas que nous reportions leur comparution. Quoi qu'il en soit, j'aimerais qu'ils viennent témoigner ici.

Le président: D'accord, je suis un peu mêlé maintenant.

Si ces témoins ont été invités à témoigner jeudi, cette invitation tient toujours, je pense.

M. Pat Kelly: Très bien.

Le président: Si nous avons le temps de les recevoir, ou si certains ont décliné l'invitation, nous pouvons en avoir six par groupe.

Essayons comme ça. Nous devons d'abord savoir combien il nous en reste et nous réglerons la question à la réunion du comité directeur lundi. Vous pourrez représenter la motion et nous la mettrons aux voix. Est-ce que cela vous convient?

M. Pat Kelly: Oui, c'est très bien.

Le président: Parfait.

Je vous remercie, chers collègues. Nous allons lever la séance et nous nous reverrons jeudi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>